IMSTAM sc

Intercommunale médico-sociale de Wallonie Picarde

Rapport d'Activités
Et
Rapport de Gestion
2024

Présidente Christelle DURIEUX
Directrice Colette LEGRAND

1. Préambule

L'IMSTAM rend de **nombreux services aux entités actionnaires** tels que :

- Un service de soins à domicile 7j/7 ;
- Des infirmières spécialisées en soins palliatifs, soins de plaies et en diabétologie ;
- Un centre de coordination d'aides et de soins pour le maintien de la personne à domicile ;
- 3 centres de Promotion de la santé à l'école à Tournai, Péruwelz et Mouscron ;
- Une centrale de marché pour produits parapharmaceutiques (Protections urinaires, langes, petit matériel médical tels que pansements, aiguilles, compresses, ...) ;
- Un service infirmier pour les maisons d'hébergement d'adultes (hors MR - MRS) gérées par les entités affiliées ;
- Une garderie d'enfants malades à Tournai (Ale'Izée) ;
- Un pool infirmier spécialisé dans la prise en charge de personnes présentant des troubles de santé mentale ;
- La fourniture de pharmacies destinées aux écoles et aux administrations, ainsi que de trousses de secours pour plaines de jeux organisées par les entités affiliées ;
- L'organisation de formations à destination des infirmiers et aides-soignants en maison de repos ;
- L'organisation de formations à destination du personnel des administrations et CPAS.
- La formation d'accueillants scolaires et animateurs (thèmes sur la santé et l'hygiène) ;
- La possibilité pour le patient de demander une prise de sang aux services des soins à domicile ;
- Le suivi médical de patients schizophrènes ;
- Un dispensaire de prélèvements et de soins infirmiers à Froyennes (4 jours/semaine) Hollain et Hérinnes(1 jour/semaine) ouvert de 7h00 à 10h00 ;
- Les suivis de patients diabétiques à domicile ;
- La préparation de piluliers au sein d'un Home du CPAS de Tournai ;
- La participation à des conférences et autres activités liées à la santé dans les communes et cpas actionnaires ;
- Autres services sur demande et en lien avec les missions de l'intercommunale.

Le Conseil d'Administration de l'IMSTAM tient à offrir la possibilité aux entités actionnaires de développer des services qui répondent aux besoins de leurs citoyens ou administrations.

2. Composition de l'IMSTAM

Les entités actionnaires

Administrations communales	Actions
ANTOING	128
ATH	4741
BELOEIL	664
BERNISSART	890

BRUGELETTE	33
BRUNEHAUT	60
CHIEVRES	90
ESTAIMPUIS	18
FLOBECQ	61
FRASNES	215
LEUZE	502
PECQ	41
PERUWELZ	625
RUMES	212
TOURNAI	897

CPAS	**Actions**
ANTOING	802
BELOEIL	2136
BERNISSART	810
BRUGELETTE	297
BRUNEHAUT	370
CHIEVRES	810
ESTAIMPUIS	162
FLOBECQ	549
FRASNES	1935
LEUZE	1498
PECQ	369
PERUWELZ	1947
RUMES	848
TOURNAI	10984

Province du Hainaut	4650

L'Assemblée Générale

Le mode de fonctionnement de l'AG

Les délégués des communes actionnaires à l'Assemblée Générale sont désignés par le conseil communal de chaque commune parmi les membres des conseils et collèges communaux, proportionnellement à la composition dudit conseil.
Le nombre de délégués de chaque commune est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du conseil communal.
Il en va de même pour la représentation à l'Assemblée Générale de la Province et des CPAS actionnaires.

Chaque actionnaire dispose à l'Assemblée Générale d'une voix par action souscrite.
Les délégués de chaque commune, de la Province et de chaque CPAS rapportent à l'Assemblée Générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil.

A défaut de délibération du Conseil Communal provincial ou de CPAS, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des actions attribuées à l'actionnaire qu'il représente. Par suite du décret du 29 mars 2018, chaque représentant d'actionnaire dispose dorénavant du droit de vote, même en l'absence d'une délibération du conseil communal, de CPAS ou du conseil provincial.

Pour le calcul des quorums de présence, le décret interdit que les procurations puissent compter dans le calcul du quorum de présence. Mais l'Assemblée Générale de l'IMSTAM ne fonctionnant pas avec des procurations, ce point du décret n'a aucun impact sur le fonctionnement de l'AG.

Les missions de l'AG

L'Assemblée Générale est seule compétente pour :

- L'approbation des comptes annuels et la décharge à donner aux administrateurs et au Réviseur ;
- L'approbation du plan stratégique et son évaluation annuelle ;
- La nomination et la destitution des administrateurs et du Réviseur ;
- La fixation des indemnités de fonction et jetons de présence, attribués aux administrateurs et, éventuellement, aux membres des organes restreints de gestion, dans les limites fixées par le Gouvernement wallon, et sur avis du comité de rémunération ;
- La nomination des liquidateurs, la détermination de leurs pouvoirs et la fixation de leurs émoluments ;
- La démission et l'exclusion d'actionnaires ;
- Les modifications statutaires sauf si elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'adapter les annexes relatives à la liste des actionnaires et aux conditions techniques et d'exploitation ;
- Fixer le contenu minimal du règlement d'ordre intérieur de chaque organe de gestion ;
- L'adoption des règles de déontologie et d'éthique à annexer au règlement d'ordre intérieur de chaque organe de gestion ;
- La définition des modalités de consultation et de visite visées à l'article 17 des statuts qui seront applicables à l'ensemble des organes de l'Intercommunale et communiquées aux Conseillers communaux et provinciaux des communes actionnaires.

Le Conseil d'Administration

Les administrateurs au Conseil d'Administration

Le conseil d'administration de l'IMSTAM est composé au 31/12/2024 de 19 membres.

Julien BAUWENS	PS - Président
Dewaele Bernadette	MR -Vice-Présidente
Ababio Jimmy	PS
Béroudia Vincent	PS
Berton Céline	PS
Brismée Jérôme	PS
Chevalier Dominique	MR
Clément Marian	PS
Delitte Michel	Les engagés
Deplus Yves	MR
Dumont Nicolas	Les engagés
Dumont Serge	MR
Dupont Michel	PS
Lavallée Brieuc	MR
Lefebvre Bernard	PS
Paelinck Inge	PS
Paumier Stéphanie	ECOLO
Rasmont Catherine	MR
Wuilpart Yves	ECOLO

Le mode de fonctionnement du CA

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président. Pour donner suite au décret, celui-ci est tenu de convoquer le Conseil au moins six fois par an et, en outre, sur demande de trois membres au moins du Conseil d'Administration.
En 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois (dont un CA ouvert au public).

Les missions du CA

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion des affaires courantes.
Le Conseil d'Administration représente l'Intercommunale dans tous les actes judiciaires et extra judiciaires.
Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou par les statuts, est de la compétence du Conseil d'Administration.

Démissions et nominations au poste de membres du Conseil d'administration

12/02/2024 : Démission de Mme A. Mahieu, remplacée par Mme I. Paelinck
21/03/2024 : Démission de Mme N. Laurent, remplacée par Mr S. Dumont

Le Bureau exécutif

Le Bureau exécutif doit impérativement être composé d'administrateurs de sexe différent. Le bureau exécutif fonctionnait déjà de la sorte et répondait également au critère du nombre maximum autorisé de membres.

Les membres du Bureau Exécutif au 31/12/2024 :

Bauwens Julien, Président	PS
Dewaele Bernadette, Vice-présidente	MR
Delitte Michel	Les engagés
Wuilpart Yves	Ecolo

Le mode de fonctionnement du Bureau Exécutif :

Le Conseil d'Administration peut, sous sa responsabilité, déléguer une partie de ses pouvoirs, en matière de gestion courante, à un organe restreint de gestion qui est une émanation du Conseil d'Administration.
Il est composé de minimum 4 administrateurs avec un maximum de 5 désignés par le Conseil d'Administration à la proportionnelle de l'ensemble des Conseils des communes, actionnaires, conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral. Il a été décidé lors du CA du 26/06/2019 de limiter le nombre de membres à 4 administrateurs, chaque administrateur représentant l'un des 4 partis politiques représentés.

Le Bureau Exécutif de l'IMSTAM est composé du Président, d'une Vice-Présidente, de deux administrateurs et de la Fonctionnaire Dirigeante, invitée. Le mandat au Bureau Exécutif du Président ne donne pas droit à une rémunération complémentaire, et, la Vice-Présidente ainsi que les autres membres, ne touchent que le jeton de présence établi pour les administrateurs.

En 2024, le Bureau Exécutif s'est réuni 8 fois.

Le Comité de rémunération

Tout comme le Bureau Exécutif, il a été décidé lors du CA du 26/06/2019 de limiter le nombre de membres à 4. Le Président, la Vice-Présidente et les membres du Bureau exécutif ne peuvent pas faire partie du Comité de rémunération.

Les membres du Comité de rémunération sont au 31/12/2024 :

Ababio Jimmy, Président	PS
Dupont Michel	PS
Dumont Serge	MR
Rasmont Catherine	MR

Le mode de fonctionnement du Comité de rémunération

Le Comité de rémunération est composé de quatre administrateurs.

Les missions du Comité de rémunération

Le Comité de rémunération émet des recommandations à l'Assemblée Générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion.

Il fixe les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, liés directement ou indirectement aux fonctions de direction.
Il dresse un règlement d'ordre intérieur qui explicite le cadre régissant son fonctionnement.

Le Comité de rémunération a l'obligation d'établir annuellement et d'approuver un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent, ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Ce rapport diffère du rapport annuel de rémunération du conseil d'administration puisqu'il justifie et motive clairement la hauteur de la rémunération du Président et des fonctions de direction ou du montant du jeton de présence.

Le Comité de rémunération s'est réuni 1 fois en 2024.
Aucun versement de jeton n'a été effectué conformément au CDLD.

Le Comité d'Audit

Au moins 1 membre de ce comité doit pouvoir prouver d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit. Il a été décidé lors du CA du 26/06/2019 de limiter le nombre de membres à 4 administrateurs. Les membres du Comité d'audit au 31/12/2024 ne font ni partie du Comité de rémunération, ni partie du Bureau exécutif.

Les membres du Comité d'Audit sont au 31/12/2024 :

Lefebvre Bernard	PS – master en sciences économiques et sociales
Berton Céline	PS
Chevalier Dominique	MR
Paumier Stéphanie	Ecolo

Les missions du Comité d'audit

Le CDLD confie 5 missions au Comité d'audit :

1.la communication au CA d'informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés et d'explications sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le comité d'audit a joué dans ce processus ;
2.le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et présentation des recommandations ou de propositions pour en garantir l'intégrité ;
3.le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'intercommunale ou de l'organisme ainsi que le suivi de l'audit interne et de son efficacité ;

4.le suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés ;
5.l'examen et le suivi de l'indépendance du réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne le bien-fondé de la fourniture de services complémentaires à la société.

Le Conseil d'Administration avait confié à Mme Comblé, Professeur à l'Université Warocqué de Mons et spécialiste en matière d'Audit, la mise en place d'une procédure d'audit pour les comptes 2020. Le soutien apporté par Mme Comblé en 2020 a été renouvelé annuellement depuis lors, ainsi qu'en 2025 pour l'audit des comptes 2024, à la demande du Comité d'Audit auprès du Conseil d'Administration. Les travaux effectués par Mme Comblé ont été les suivants : analyse des réponses aux questionnaires adressés par le Comité d'Audit aux Réviseurs, Expert-Comptable et Direction, assistance lors de la première réunion du Comité d'audit, ainsi qu'à celle du Comité d'audit et des Réviseurs, aide à la rédaction du rapport et proposition d'actions globales.
Le Comité d'Audit s'est donc réuni à 3 reprises en 2024.

Impact des élections communales d'octobre 2024

Lors de chaque fin de mandature communale, l'IMSTAM est confrontée à des changements au niveau de son Conseil d'administration et des autres organes de gestion (bureau exécutif, comité de rémunération, comité d'audit). Ces changements sont provoqués par le fait que l'administrateur/trice qui ne s'est pas présenté au suffrage communal/provincial ou qui n'a pas été réélu lors de ce même suffrage communal, provincial ou de CPAS, perd son mandat au sein de l'Intercommunale.

Dans le cas de l'IMSTAM, 6 membres n'ont plus été réélus – et sont donc déclarés, de plein droit démissionnaires - et, 1 membre réélu a présenté sa démission.

Ainsi, en attendant le renouvellement intégral des mandats lors de l'AG de juin 2025, il a été procédé à une cooptation selon les dispositions statutaires de l'IMSTAM.

Dès lors, à la date de rédaction du présent rapport, le Conseil d'administration est composé des membres suivants :

DURIEUX Christelle	PS - Présidente
Dumont Serge	MR -Vice-Président
Ababio Jimmy	PS – Pdt Comité de rémun.
Barbaix Laurence	PS – Comité rémun.
Béroudia Vincent	PS
Berton Céline	PS – Comité audit
Chevalier Dominique	MR – Comité audit
Clément Marian	PS
Courtois Grégory	PS
Delitte Michel	Les Engagés Bureau ex.
Deplus Yves	MR - Comité rémun.

Desonniaux Manon	MR - Comité rémun.
Dumont Nicolas	Les Engagés
Feraille Armand	ECOLO – Comité Audit
Lebrun François	MR
Lefebvre Bernard	PS – PDT Comité AUDIT
Montreuil Emelinne	MR
Paelinck Inge	PS
Paumier Stéphanie	ECOLO Bureau ex.

Ce Conseil d'administration sera en place jusqu'à l'AG de juin 2025 et sa décharge.

Les nouveaux administrateurs seront quant à eux, nommés lors de l'AG de juin 2025, en fonction de la clé d'Hondt et en fonction des déclarations individuelles d'apparentement ou de regroupement des membres des conseils communaux, provinciaux et de l'action sociale.

Le Comité de Concertation de Base

Les membres du CoCoBa sont au 31/12/2024 :

Représentants de l'Intercommunale :
Bauwens J., Président
Legrand C., Directrice
Deletrain S., Conseillère en Prévention - Secrétaire

Représentants syndicaux :
Snappe M., CSC
Farvacque M., SLFP
Mention S., CGSP

Les missions du Comité de Concertation de Base

Les compétences du CoCoBa se focalisent autour des matières suivantes :

- les règlements relatifs à la durée du travail et à l'organisation du travail ;
- les mesures d'ordre intérieur et directives ayant trait aux règlements ;
- l'organisation du travail ;
- les matières qui intéressent les membres du personnel ;
- l'organisation de l'accueil et de la formation.

Outre celles-ci, il est également compétent pour les matières relevant du bien-être au travail.

Il émet un avis préalable pour :

- tous les projets, mesures et moyens à mettre en œuvre qui, directement ou indirectement, immédiatement ou à terme, peuvent avoir des conséquences sur le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
- la planification et l'introduction de nouvelles technologies en ce qui concerne les conséquences sur la sécurité et la santé des travailleurs, liées aux choix en matière d'équipements, de conditions de travail et à l'impact des facteurs ambiants au travail,

à l'exception des conséquences auxquelles une convention collective de travail prévoyant des garanties équivalentes est d'application ;

- le choix ou le remplacement d'un service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail et d'autres institutions ou d'experts;
- le choix ou le remplacement des services auxquels il est fait appel en application des lois sur les accidents du travail ;
- toute mesure envisagée pour adapter les techniques et les conditions de travail à l'homme et pour prévenir la fatigue professionnelle ;
- les mesures spécifiques d'aménagement des lieux de travail afin de tenir compte, le cas échéant, des travailleurs handicapés occupés ;
- le choix, l'achat, l'entretien et l'utilisation des équipements de travail et des équipements de protection individuelle et collective.

Le Comité de concertation de base s'est réuni à 3 reprises durant l'année 2024.

Une première réunion en février 2024 portait, entre autres, sur la présentation du rapport du SEPP 2022, la désignation de la personne de confiance, le suivi du rapport annuel et de la visite des lieux de travail, le suivi du plan de formations, la situation des différents services. La deuxième réunion en mai 2024 portait sur la présentation du rapport annuel du SIPP 2023, la présentation du rapport du SEPP 2023, le suivi du plan d'action annuel, le plan de formation, la situation des services et autres projets, les premiers résultats de l'année 2023. La troisième réunion en octobre 2024 portait sur la situation des différents services, l'octroi d'éco chèques, les subventions maribel (complément de spécialisation de l'infirmière qualifiée en diabétologie, soutien administratif au service de soins infirmiers à domicile), le suivi du plan d'action 2024, la présentation du plan d'action annuel 2025, la situation des services et les prévisions 2025.

3. Le personnel

L'organigramme du personnel

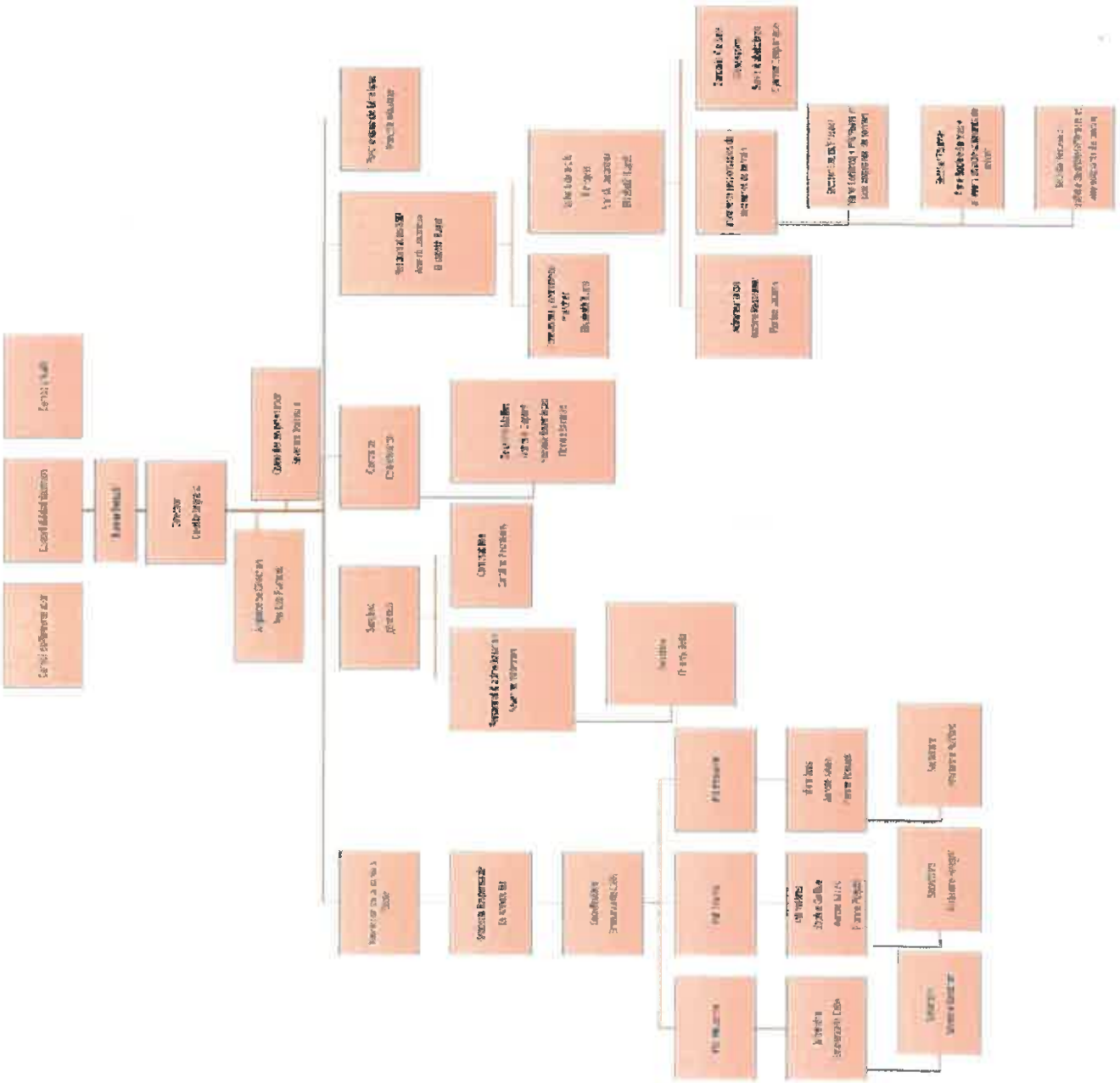

4. Service de soins infirmiers à domicile – SSD

Fonctionnement général

a. Etat des lieux

Le département des soins infirmiers couvre la majeure partie du Hainaut Occidental. Pluraliste, l'IMSTAM collabore avec toutes les mutuelles afin de rendre ce service accessible à chaque résident des Communes affiliées. 7J/7, les soins de base (toilettes, préparations de médicaments...), les soins techniques (injections, pansements de plaies...), les soins aux patients diabétiques, les soins continus et les soins spécifiques (perfusions...), sont assurés.

b. Organisation

Zone géographique desservie par le service de soins à domicile

La zone d'intervention est répartie en trois secteurs. Des tournées bien définies sont organisées au sein de ces secteurs afin de pouvoir répondre aux besoins des patients dans les meilleurs délais :

- Secteur de Tournai, Pecq, Estaimpuis, Rumes, Brunehaut, Antoing (en orange)
- Secteur de Leuze, Frasnes, Ath, Ellezelles, Flobecq (en vert)
- Secteur de Peruwelz, Basècles, Bernissart (en rose)

Les équipes sont composées de :

- infirmières responsables
- infirmier/ères titulaires de tournées
- aides-soignant(e).

Spécialisations :

1 infirmière relais (spécialisée) en diabétologie

1 infirmière spécialisée en soins palliatifs
3 infirmières relais (spécialisées) en soins de plaies

L'encadrement est assuré par deux infirmières coordinatrices.

Personnel

L'année 2024 a permis de renforcer les équipes. Plusieurs engagements d'infirmier/ères ont été nécessaires pour pallier le manque de personnel liée à la pénurie générale dans le secteur, et aux départs à la retraite.

ETP personnel soignant actif (moyenne de l'année) (hors périodes de maladie de plus d'un mois) :

2024	26.23
2023	24.07
2022	26.40

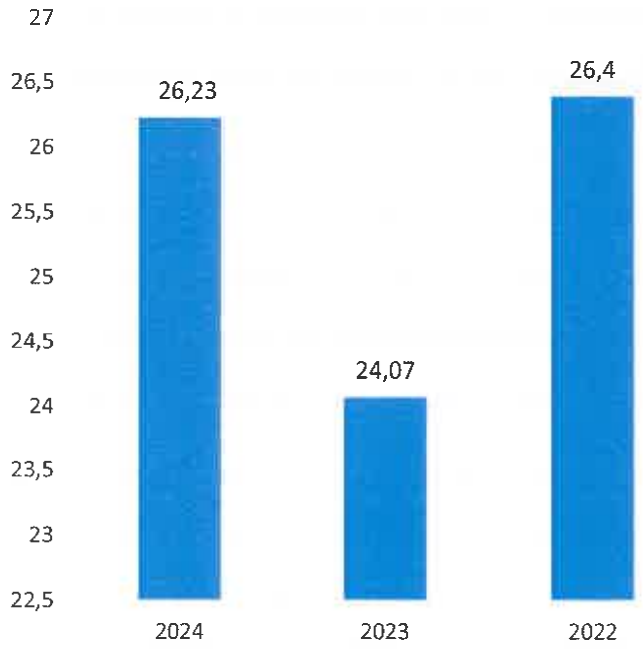

En 2024, l'équipe soignante totalise en moyenne 29.27 ETP soit 21.32 ETP infirmiers, 4.46 ETP aide soignants et 3.50 ETP soignants en maladie de plus d'un mois.

En 2023, l'équipe soignante totalise en moyenne 28.14 ETP soit 21.03 ETP infirmiers, 2.97 ETP aide soignants et 4.14 ETP soignants en maladie de plus d'un mois.

Le service compte 29.1 ETP infirmiers et aides-soignants et 2 ETP infirmières coordinatrices en janvier 2024 et, 29.8 ETP infirmiers et aides-soignants et 2 ETP infirmières coordinatrices en décembre 2024.

Ces chiffres illustrent la volonté de l'IMSTAM à recruter du personnel infirmier pour répondre aux besoins de terrain.

Constatation est faite que de plus en plus d'hommes s'intéressent à la profession. Ainsi, l'intégration réussie des trois infirmiers engagés en 2024 montre que la mixité apporte une valeur ajoutée aux équipes et aux soins des patients.

c. L'activité infirmière

L'activité infirmière ne se limite pas aux soins en tant que tels mais aussi dans une prise en charge globale des patients lorsque c'est nécessaire.

Les infirmières spécialisées apportent leur expertise dans des pathologies plus complexes.

De plus, les nombreuses collaborations avec les services hospitaliers et les médecins garantissent la qualité des soins des patients.

L'activité infirmière sera développée plus précisément dans les prochains paragraphes.

d. Autonomie dans les soins

L'infirmier/ère est autonome dans la prise en charge des soins de plaies. Son rôle consiste à prescrire, à réaliser les soins, à transmettre un rapport détaillé au médecin.

Les infirmières relais, effectuant des visites régulières chez les patients, apportent leur expertise dans le suivi des soins de plaies plus complexes : ulcères, escarres, brûlure...
L'évaluation régulière des plaies, la proposition de traitements adaptés ainsi que la communication avec l'infirmier(e) référent(e) * et les médecins** sont des étapes cruciales pour une prise en charge efficace.

*Infirmier/ère référente est celui ou celle qui soigne habituellement le patient.
** Médecins impliqués dans les soins de plaies sont le médecin traitant, le chirurgien, le dermatologue...

e. Vaccination

Depuis 2024, un(e) infirmier/ère est autorisé/e à vacciner contre la grippe et le covid 19 sans prescription. Cela permet d'optimaliser les campagnes de préventions pour les personnes à risque.

La gestion des soins de plaies et de la vaccination saisonnière par l'infirmier/ère démontrent l'évolution positive de la profession.

f. Prélèvements

Les patients font appel au service de soins infirmiers pour leurs prélèvements à domicile (prise de sang, d'urines, de selles ou frottis). Ce service leur offre un confort en évitant ainsi les déplacements vers les hôpitaux. Il permet aussi aux personnes actives de faire leurs prélèvements avant d'entamer leur journée de travail.
De plus, ce service est crucial pour les personnes rencontrant des difficultés à se déplacer, que ce soit en raison de leur état physique ou par manque de moyens de locomotion.

Il permet ainsi, à chaque patient, de recevoir les soins nécessaires, indépendamment de leur capacité à se rendre dans un établissement de santé.

Les patients peuvent également se rendre aux dispensaires pour bénéficier de ce service (Froyennes, Hollain et, depuis mars 2024 Hérinnes).

L'Imstam collabore avec les Laboratoires hospitaliers du CHwapi et d'Epicura à Ath ainsi qu'avec les laboratoires Synlab et Lims. Ces collaborations permettent d'assurer les prélèvements et prises de sang de toute la zone couverte par l'Imstam.

g. Outil numérique

En mai 2024, le logiciel infirmier INFIPLUS a été remplacé par le logiciel CARE CONNECT NURSE. Un marché public a été lancé et, à la suite de ce dernier, la proposition retenue a été celle remise par le même fournisseur CORILUS. La transition vers ce nouveau logiciel a été compliquée. Bien que les données essentielles aient été transférées, l'apprentissage de ce nouveau logiciel et de son application mobile a pris du temps. Les modules statistiques étant restreints sur le nouveau logiciel, il a été nécessaire de travailler sur les données des deux logiciels. Néanmoins, cela représente une avancée significative pour répondre aux exigences de la loi Qualité et pour la numérisation complète des dossiers patients. Ce logiciel est également certifié iso 27001.
Actuellement, ces outils permettent d'encoder les données des patients, les demandes de soins (toilettes, forfaits, prescriptions), de valider les soins, de compléter les dossiers et d'organiser les tournées.
À l'avenir, la connexion au réseau santé wallon facilitera l'échange des données entre les différents professionnels de santé en charge d'un même patient, améliorant ainsi la coordination et la qualité des soins.

h. Collaborations internes et externes

Le service infirmier coopère activement avec le centre de coordination de l'IMSTAM. Cette collaboration permet notamment d'organiser au mieux le retour à domicile des patients hospitalisés par la mise en place de services d'aides, d'autres prestataires de soin et de matériel logistique. Elle apporte une plus-value dans la prise en charge globale du patient.

Le SSD collabore également avec d'autres centres de coordination et services tels que les services sociaux des hôpitaux, les unités hospitalières, la plateforme de soins palliatifs Palliho dans le cadre des soins continus...

L'objectif commun de ces collaborations vise à l'optimalisation du suivi du patient.

i. Réunions internes

Réunion des responsables de secteurs et, des secteurs
Ces réunions planifiées mensuellement sont animées par une infirmière Coordinatrice.
Les thèmes abordés sont les suivants :

- ✓ l'organisation des horaires
- ✓ la mise à jour des documents administratifs

- ✓ l'actualisation dans la pratique des soins
- ✓ la règlementations INAMI et autres
- ✓ la situation des différentes tournées de soins
- ✓ un tour de table est réalisé systématiquement à propos des patients
- ✓ Thématiques diverses en fonction de l'actualité

La conseillère en prévention intervient ponctuellement afin d'informer le personnel sur des sujets relatifs au bien-être et à la prévention des accidents.

Réunions entre la Direction Générale et la Coordination infirmière

Les thèmes abordés sont les suivants :

- ✓ l'organisation du service
- ✓ les besoins en personnel
- ✓ la facturation
- ✓ l'état des lieux des secteurs
- ✓ la formation continue
- ✓ la législation infirmière
- ✓ Les projets (préparation du cahier des charges relatifs à l'acquisition du nouveau logiciel de soins infirmiers, étude sur le projet de modification du financement des soins ("article 56" <>article 8 nomenclature)
- ✓ autres thèmes en fonction de l'actualité.

Réunions avec le personnel administratif

Des échanges ont lieu régulièrement entre le personnel administratif et la coordination infirmière. L'implémentation du nouveau logiciel de soins infirmiers, la réglementation INAMI et l'optimalisation de l'attestation des honoraires liés aux prestation de soins auprès des organismes assureurs y sont abordés.

j. Réunions services externes

La coordination infirmière participe aux réunions destinées aux responsables infirmiers des CSD et services associés de la FCSD – dont l'Imstam - où sont abordés les thèmes concernant la législation infirmière, la formation continue, l'évolution de la profession.
Ces réunions permettent d'actualiser les connaissances sur la législation et la pratique professionnelle et donnent lieu à des échanges sur les expériences vécues dans chaque service.

Chiffres

a. *Tarif des honoraires infirmier*

Le tarif des honoraires est fixé par l'INAMI. En janvier 2024, le tarif a été indexé de 8.13 %.

Les honoraires sont établis en fonction des critères suivants :

- Période du soin : en semaine ou le WE/JF
- Statut du patient : BIM* = 100% des honoraires sont remboursés
- Statut du Patient : AO* = 75% des honoraires sont remboursés
- Lieu du soin : domicile, dispensaire, résidence pour personnes handicapées
- Statut de l'infirmier/ère : Conventionné ou non. A l'IMSTAM chaque prestaire de soin doit être conventionné.

**Statut BIM = Statut dont bénéficie les patients à faible revenus et/ou entrant dans des conditions bien définies telles-que : les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS), les personnes âgées bénéficiant d'une aide aux revenus, les personnes handicapées...*
AO = « Assurés ordinaires », personnes actives ou ayant des revenus estimés suffisants.*

Dans les deux cas de figure, les patients doivent être en ordre de leurs cotisations mutuelle.

L'IMSTAM ne perçoit pas le ticket modérateur (représente le montant qui n'est pas pris en charge par l'OA et qui reste donc à charge du patient)

Dans les paragraphes à venir, les honoraires sont mentionnés sur base de soins prestés en semaine chez un patient AO.

b. *Les honoraires en détail*

Les prestations de base

La prestation de base représente les frais de déplacements et la tenue du dossier du patient.
Elle est tarifiée à hauteur de 3.69€* **et est toujours annexée à un honoraire de soin.**
**Tarif au 1er/07/24, en semaine, pour un patient AO.*

Exemple : Passage infirmier chez un patient le matin pour une toilette et une injection d'insuline.
La prestation du matin comprend :

- ✓ L'honoraire de la 1ère prestation de base 3.69€
- ✓ L'honoraire de la toilette 4.85€
- ✓ L'honoraire de l'injection d'insuline 2.38€

Si un passage est prévu le midi et le soir : une 2ème et 3ème prestation de base seront attestées en plus des soins.

Nombre de prestations de base/ETP/jour

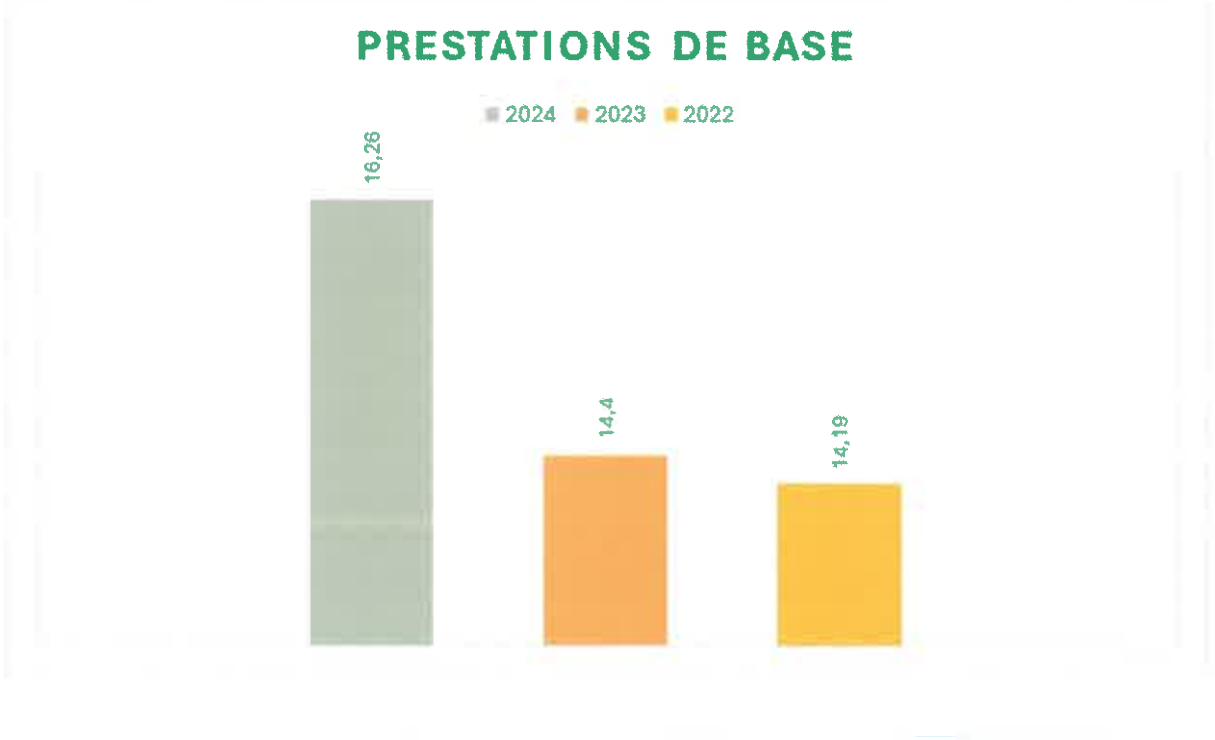

L'intervention forfaitaire de l'INAMI pour les services de soins infirmiers à domicile est effectivement calculée en fonction de la moyenne des prestations de base effectuées par équivalent temps plein (ETP). Pour bénéficier de l'entièreté de cette intervention, la moyenne doit se situer entre 13 et 23 prestations de base par ETP.
L'augmentation de cette moyenne par jour/etp, pour la deuxième année consécutive montre une hausse du nombre de visites (passage+ tenue du dossier + 1 soin minimum) chez les patients, signe d'intérêt et d'accessibilité des services.

Les prestations de soins infirmiers

Les honoraires de soins chez le patient sont différenciés en plusieurs catégories :

1. ***Les honoraires à l'acte***

Ils sont octroyés pour la réalisation des actes techniques chez les patients "indépendants" ou "peu dépendants " :

- Une toilette, une injection, un soin de plaie....
- Plusieurs actes techniques cumulés (un soin de plaie + une injection)

Mais ces honoraires sont **plafonnés et ne sont pas toujours cumulables en facturation** ce qui signifie que pour un même patient, sur une même journée, il ne peut y avoir facturation au-delà d'un certain montant.

Notion de **plafond**
Exemple :
L'infirmier/ère réalise 1 toilette + 1 pansement d'ulcère le matin : le plafond de facturation est atteint, et dépassé :

- *Sans plafond, le montant pour ces soins devrait être facturé à hauteur de* ***17.69€*** *(1ère prestation de base 3.69€ + toilette 4.85€ + pansement complexe 9.15€) alors que le montant de facturation plafonné se monte à* ***15.90€***
- ***Perte de 1.79€ par jour = 53.7 € par mois***

Le cas échéant, s'il y a un passage le soir pour un soin, il sera « attesté » mais ***ne sera pas remboursé.***

Notion de **cumul** : certaines prestations ne peuvent pas être facturées lorsqu'elles sont cumulées avec une autre prestation.
Exemple :
L'application de collyre en post-op ne peut être cumulée avec une autre prestation.
Le soin est dès lors réalisé sans remboursement d'où une perte de 2.01€ par jour
1ère prestation de base 3.69€ + toilette 4.85€ + collyre 2.01€

- ***Perte de 2.01 €/jour = Perte de 60.30 € par mois***

2. *Les honoraires forfaitaires Toilettes*

Les soins au forfait concernent les patients **ayant un degré de dépendance** plus ou moins élevé tandis que les soins à l'acte concernent les patients « indépendants ou « peu dépendants ».

Ils sont octroyés pour la prise en charge de l'ensemble des soins chez les patients :
la toilette le matin + un passage de confort à midi + un passage le soir comprenant une toilette et une remise au lit + les éventuels soins (plaies...)

Catégories de forfaits
Forfaits A (46)

- le patient est dépendant pour au moins un déplacement ou un transfert par jour
- au moins 1 passage/jour souvent 2 pour une remise au lit le soir
- le remboursement des honoraires est fixé en 2024 à 15.90€/jour (pour un Assuré ordinaire)

Forfaits B (14)

- le patient est dépendant pour les déplacements et souffre d'incontinence.
- 2 passages /jour parfois trois si passage de confort à midi
- le remboursement des honoraires est fixé en 2024 à à 36.75€/jour (pour un Assuré ordinaire)

Forfaits C (3)

- le patient est totalement dépendant = patient grabataire
- 2 à 3 passages/J souvent 3 puisque la personne est alitée avec des besoins spécifiques en termes de confort et de prévention d'escarre...
- le remboursement des honoraires est fixé à 50.28€/jour (pour un Assuré ordinaire)

Les honoraires des Forfaits B et C semblent importants mais il faut prendre en compte qu'ils sont attribués pour l'ensemble de tous les soins réalisés et des multiples passages journaliers chez le patient. Le cumul des soins est courant chez les patients en forfait C : Toilette matin et soir, passage

le midi, pansement de plaies, injection, perfusion de réhydratation, préparation et administration de médicaments... mais est plafonné à un montant de 50.28 €/jour

Le temps moyen de la durée des passages infirmiers chez ces patients est généralement proportionnel au type de forfait. Ainsi, chez un patient en Forfait C, la durée moyenne de prise en charge est répartie comme suit :

- Matin = 45 min
- Midi = 20 min
- Soir = 30 min
- Auxquels il y a lieu d'ajouter les temps de déplacements

L'honoraire du forfait C doit être mis en perspective avec le temps consacré au soin qui représente en moyenne 1h35.
Un supplément est prévu pour les prestations multiples chez les patients très dépendants mais il se limite à la somme dérisoire de 0.74€ à partir du 3ème passage.

3. ***Les honoraires pour la réalisation de techniques spécifiques = les perfusions SC- IV et l'alimentation parentérale (IV)***

Il s'agit d'un honoraire journalier forfaitaire de 37.12€ pour la mise en place et la surveillance d'une perfusion ou pour l'administration et la surveillance de l'alimentation parentérale.
Surveillance particulière car il s'agit de perfusions sous-cutanées ou intra-veineuses et d'une alimentation par voie veineuse. Le nombre de passages est aléatoire.
Pour ces types de soins, l'honoraire est prévu pour une prise en charge de 24h. Il vient en sus des forfaits d'honoraires A/B ou C.

4. ***Les honoraires de suivi des patients sous statut palliatif, en forfait ou non***

En 2024, nous avons suivi 12 patients en soins continus dits palliatifs.

L'état général de ces patients varie en fonction de l'évolution de leur pathologie.
Chez certains, la prise en charge est de quelques mois voire de quelques années. Un patient atteint d'une maladie neurodégénérative demandera un accompagnement de plus longue durée.

Chez d'autres, la durée de l'accompagnement est plus limitée dans le temps mais souvent plus intense. Un patient atteint d'un cancer en stade terminal demandera beaucoup plus d'investissement dans le suivi, les soins techniques et les soins de confort.
La prise en charge des patients en stade terminal nécessite effectivement un investissement en temps considérable, avec des passages infirmiers fréquents, de jour comme de nuit. Cela garantit au patient, les soins et le soutien, nécessaires pendant cette période critique.

Dans ces deux types d'accompagnement, l'aspect humain est priorisé : contacts avec les proches, les enfants...

- **Forfait palliatif** est un honoraire de remboursement journalier pour toutes les prestations réalisées chez le patient et attribué en fonction de l'état de ce dernier :

➢ FPA = moyennement dépendant avec un honoraire de 60.31 €

- FPB = patient dépendant avec un honoraire de 65.09 €
- FPC = patient totalement dépendant avec un honoraire de 79.89 €

Tous comme pour les forfaits Toilettes, ces montants sont à mettre en perspective avec le temps passé chez le patient et l'investissement en personnel. Il faut parfois être deux soignants au chevet du patient lors d'une même séance de soins.

Certaines prestations peuvent être cumulées au Forfait palliatif comme les honoraires pour la réalisation de techniques spécifiques (Perfusion, pompe...).

- **Honoraire supplémentaire par journée de soins pour les patients palliatifs**

Les **suppléments palliatifs** sont des honoraires forfaitaires journaliers pour la réalisation des prestations « à l'acte » chez des patients palliatifs « non ou moins dépendants ».
Ces suppléments sont attribués pour le remboursement du soin (ex : une injection, un pansement, une toilette simple...) ainsi que pour le suivi global du patient (ex : surveillance des symptômes, gestion de la douleur...).

Cet honoraire supplémentaire est octroyé pour la réalisation des prestations « à l'acte » chez un patient ne demandant pas d'autres soins.
Il est attribué 1x/j pour le remboursement du soin + le suivi du patient : surveillance des symptômes, gestion de la douleur, passages supplémentaires au besoin.

Exemple : Injection chez un patient en statut palliatif
Honoraire :
-Prestation de base : 3.69€
-Honoraire injection : 2.01€
*-Honoraire supplémentaire : **36.39€***

Les honoraires à l'acte chez les patients palliatifs "Hors forfaits Palliatifs" sont plafonnés. Le montant du plafond = **60.31 €**/ Jour ; qui correspond au forfait palliatif FPA.

Patients en forfaits palliatifs suivis en 2024

	Forfaits palliatifs	**Année 2024**
Nombre de patients	FPA	4
	FPB	1
	FPC	4
	Hors forfait palliatif	3
	Total	**12**

Le nombre de passages journaliers est proportionnel à l'état de dépendance du patient :

- **Patients FPA = 2 passages**
- **Patients FPB = 2.8 passages**
- **Patients FPC = 3.4 passages**

Les passages infirmiers comprennent les toilettes, les soins techniques, les soins de confort et les visites non planifiées :

- Les soins techniques : injections, pansement, lavement...
- Les soins spécifiques : perfusions, pompe, alimentation par sonde...
- Les soins de confort : soins d'hygiène, installation au lit, au fauteuil, prévention escarres, gestion de la douleur, gestion des autres symptômes (nausée...)
- Les soins relationnels : Ecoute du patient et de ses proches, conseils, proposition de service d'aide.

L'infirmier(ère) est au centre de la prise en charge du patient mais la collaboration avec le patient, ses proches, le médecin et les autres prestataires est essentielle à la qualité de celle-ci. Ainsi, des réunions de concertation sont organisées. Ces prestations indispensables au suivi des patients sont comprises dans le remboursement du montant du forfait.

La coopération avec la plateforme palliative de seconde ligne "Palliho" est essentielle pour la gestion des traitements, de l'alimentation et de la douleur des patients en soins palliatifs. Il est crucial d'installer cette coopération dès le début de la prise en charge, plutôt que d'attendre une dégradation de l'état du patient. En phase aiguë, le soutien de Palliho est indispensable en raison de la technicité des soins, de la qualité des traitements et de la fourniture de matériel spécifique, comme les pompes à morphine.

L'infirmière spécialisée en soins palliatifs de l'Imstam est aussi un acteur de référence pour notre service en apportant toute son expertise au terrain.

Enfin, le Service de soins infirmiers peut s'appuyer sur le Centre de Coordination de l'IMSTAM. Ce dernier apporte une précieuse assistance dans la mise en place de services annexes (Aide Familiale – Garde Malade, ...) et du matériel (Lit médical, matelas anti-escarre, lève-personne...).

5. Soins non remboursés par l'INAMI

Les soins non remboursés par l'INAMI sont :

- Les prélèvements, remboursés par les laboratoires partenaires
- Les soins « libres », remboursés par les patients (non repris dans les honoraires INAMI)

	Soins non remboursés par l'INAMI	2024	2023	2022
1	Prélèvements à domicile	757	812	691
2	Soins libres	36	21	

Les soins libres (2), sont des demandes de soins non remboursés par l'INAMI : toilettes supplémentaires, prise de paramètres, administration d'aérosols...
Le tarif demandé par l'IMSTAM de 7€, reste accessible afin de permettre à tout un chacun de recevoir ce type de prestations.
Il est à noter que pour les patients pour lesquels, des soins sont remboursés par l'INAMI, les soins supplémentaires effectués qui ne sont pas remboursés, ne sont pas facturés au patient. Ainsi, par exemple, la préparation d'un aérosol chez un patient chez qui une toilette est réalisée n'est pas facturée.

6. Nombre de patients soignés par le Service de soins infirmiers à domicile en 2024 : 1 342

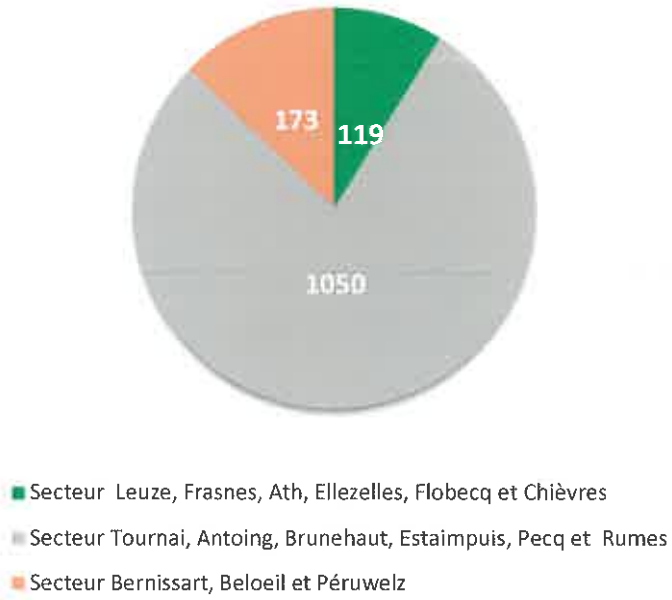

Constats

- **Frasnes et communes rurales** limitrophes : La demande de soins est présente malgré la dispersion géographique.

- **Tournai** : La majorité des patients provient de cette commune, ce qui s'explique en partie par sa forte densité de population et de l'existence de 3 dispensaires qui a créé une dynamique positive, augmentant le nombre de patients.

- **Bernissart** et communes rurales limitrophes : Cette commune compte également une importante patientèle, grâce au réseau médico-social bien développé de l'infirmière responsable de ce secteur.

Le service s'efforce de répondre aux besoins de tous les habitants des communes et CPAS partenaires.

Dispensaires

- ***Le dispensaire de Froyennes***

Soins	2024	2023	2022
Prélèvements	664	704	622
Injections	74	57	36
Pansements	34	10	38

Adossé à la Résidence Marcel Marlier, le dispensaire est ouvert de 7h à 10h du lundi au jeudi, excepté les jours fériés.
Il offre ainsi la possibilité aux résidents de pouvoir faire leurs soins et prélèvements à deux pas de chez eux.
La majorité des patients qui se présentent au dispensaire sont des habitants des villages environnant et de la périphérie de Tournai.
Froyennes (378), Blandain (106), Tournai (74) puis Templeuve (25) et Ramegnies-Chin (14) ...

Le cabinet médical jouxtant le dispensaire infirmier offre au médecin la possibilité de prescrire les prélèvements qui sont ensuite réalisés par l'infirmière.

Un accès, facile, un parking aisé et une offre de soins personnalisée sont les réels atouts de ce dispensaire.

Par sa pratique, l'infirmière du dispensaire est aussi sollicitée par le service de soins à domicile pour les prélèvements « compliqués » ex : veines difficiles à trouver, prélèvement chez les enfants.

- ***Le dispensaire de Pecq***

Soins	2024
Prélèvements	213
Injections	17
Pansements	3

Le dispensaire est ouvert tous les vendredis de 7h à 11h depuis le mois de mars 2024.

Il partage certaines similitudes et avantages du dispensaire de Froyennes : au sein de la Résidence l'Escaut tranquille, un Cabinet médical voisin du dispensaire et, un parking aisé.

- ***Le dispensaire d'Hollain***

Soins	2024	2023
Prélèvements	68	29
Injections	1	

Ouvert depuis septembre 2023, accessible tous les vendredis de 7h à 10h, le dispensaire d'Hollain propose une offre de soins identique à ceux de Froyennes et Pecq.
Sa situation moins accessible et l'absence d'un cabinet médical freinent sa fréquentation.

Prestations en diabétologie

L'infirmière relais en diabétologie a pour fonction principale le suivi des patients diabétiques en trajet de soins.
Au-delà de celle-ci elle assure d'autres activités liées à sa fonction :

- Informations et formations du personnel du SSD
- Formations pour le personnel des MR/MRS des Communes et CPAS partenaires
- Séances de dépistages

Les séances de suivi diabétique

Les séances de suivi ont pour objectif l'organisation et la coordination du trajet de soin en tant que tel : le traitement, les examens, les visites médicales et paramédicales, l'éducation du patient à sa pathologie...
Il se base sur une collaboration multidisciplinaire.
C'est une approche centrée sur le patient, essentielle pour offrir des soins de qualité.
En mettant en avant les objectifs personnels du patient, le plan de suivi devient non seulement un guide pour les soins médicaux, mais aussi un moyen de respecter et de soutenir les souhaits et les priorités du patient.
Cela permet de personnaliser les soins et de s'assurer que chaque patient reçoit une attention adaptée à ses besoins spécifiques.

Les patients diabétiques peuvent bénéficier par année civile de cinq prestations de suivi d'une durée de 30 minutes ayant pour thèmes :
L'éducation à l'injection d'insuline, la médication, la compliance au traitement, la gestion de la glycémie, l'alimentation, l'activité physique...

Lors de ces séances l'infirmière s'assure du suivi des rendez-vous médicaux : diabétologue, ophtalmologue, diététicien/ne, podologue...
Elle conseille le patient dans le choix du glucomètre et l'informe sur la technique d'injection d'insuline.

Un rapport est rédigé et transmis aux médecins : Généraliste, diabétologue.

	2024	2023	2022
Nombre suivis diabétiques	125	153	133

Ce suivi apporte une plus-value dans la gestion du diabète du patient diabétique :

- Travail en réseau : hôpital – domicile – diabétologue – généraliste -infirmier de terrain etc...
- Relation personnalisée entre le patient et l'infirmière...

L'infirmière spécialisée est également sollicitée par les infirmier(ère)s référent(e)s (infirmiers soignant habituellement le patient) pour des informations liées à l'actualité des traitements.

Les formations à l'intention du personnel soignant interne au Service de soins infirmiers à domicile et au personnel de nos partenaires :

Principaux thèmes :
- les causes et complications du diabète ;
- la prévention et la correction des hypo et hyperglycémie ;
- les soins autonomes tels que les injections d'insuline et d'incrétine
- les effets des médicaments sur la glycémie ;
- l'alimentation, le contrôle des pieds...

Les séances de dépistage du diabète et de l'hypertension

A la demande des Communes/CPAS, des dépistages sont proposés. Ceux-ci sont parfois organisés dans le cadre de journées d'activités des séniors, de promotion de la santé ou autres.... Cette année des dépistages ont été organisés lors du Salon des Aînés de Brunehaut, à Bernissart en collaboration avec le CPAS et lors des 20 ans de la coordination sociale à Bernissart.

Résidences services

Le Service de soins infirmiers à domicile intervient au sein des résidences services Marcel Marlier à Froyennes et l'Escaut Tranquille à Hérinnes où les soins prestés sont identiques à l'offre de soins à domicile.
La majorité des résidents sont relativement indépendants même si, certaines prises en charge évoluent au fur et à mesure de la prise en charge : patients palliatifs ou souffrant de pathologies chroniques...

Autres prestations du Service de soins infirmiers à domicile

A la demande du CPAS de Tournai, le service assure toute l'année la préparation hebdomadaire de 35 à 40 piluliers au sein du home Valère Delcroix.
Les infirmiers disposent d'un local qui leur est dédié pour la réalisation des piluliers de chaque résident. Une collaboration étroite est établie entre le service, le médecin titulaire et la direction du home.

L'IMSTAM assure également la fourniture de matériel contre l'incontinence aux patients.
La collaboration avec un fournisseur permet une livraison rapide dans toute la zone desservie.
Le personnel est formé aux conseils à donner aux patients, en matière de de protection.

Collaborations avec les Ecoles

Accompagnement des stagiaires

Dans le contexte actuel de pénurie de personnel soignant, l'IMSTAM s'investit davantage dans l'accueil des stagiaires infirmiers et aides-soignants.

Lors des périodes de stages, des évaluations, des échanges et des discussions ont lieu avec le personnel.
Cet investissement dans l'accompagnement des stagiaires permet de repérer les futurs candidats aux postes vacants. En effet, lorsque le stage s'est bien déroulé, il est proposé au stagiaire de postuler s'il est intéressé par les Soins à domicile.

En 2024, 40 stagiaires infirmiers et 4 aides-soignants ont effectué leur stage à l'IMSTAM dont 9 en dernière année. Quatre d'entre eux ont été engagés.

Engager des stagiaires qui ont déjà une expérience à l'IMSTAM présente de nombreux avantages. La philosophie de l'organisation, les tournées et les équipes, leurs sont familières, ce qui facilite leur intégration et leur efficacité dès le début de leurs prestations. Cela permet de recruter des candidats dont les compétences et les collaborations avec l'équipe sont déjà relevées, réduisant ainsi les risques liés à l'embauche.

Les écoles partenaires sont : Condorcet, HELHA, IESPP, Vésalius et CESU.
Les stagiaires infirmiers sont issus des sections et cursus suivants :

- De la 2ème à la 4ème année infirmier responsable en soins généraux (A1)
- 3ème et 3ème complémentaire infirmier hospitalier (A2).

Présentations du service

Une présentation du service de soins infirmiers à domicile aux écoles est organisée chaque année.
Thèmes abordés :
- Présentation générale de l'IMSTAM

- Organisation du stage
- Spécificités des soins à domiciles
- L'évolution des soins à domicile...

A la suite de ces présentations, les élèves ont la possibilité de postuler pour effectuer un stage.

Le Service participe également aux « job days » organisés dans les écoles. Cette participation est davantage orientée vers les élèves en dernière année de cursus en vue de potentiels engagements.

Participation à la présentation des TFE

Les écoles sollicitent l'IMSTAM chaque année pour la participation à la présentation d'un travail de fin d'étude.
En 2024, nous avons participé au jury pour la présentation d'un TFE dont le sujet portait sur la formation continue des infirmier/ères à domicile.

Formations

Formations internes au SSD

Les directives de l'INAMI imposent une formation continue des infirmier/ères.
L'IMSTAM considère que la formation continue est indispensable au maintien des bonnes pratiques et à l'actualisation des compétences.
Le service offre à son personnel la possibilité de se spécialiser afin de répondre aux futurs enjeux des soins à domicile.

Formations organisées :

- Une formation commune à l'ensemble du personnel soignant afin d'harmoniser les pratiques et les connaissances.
- Des formations à thèmes en fonction des demandes du terrain.
- La participation aux colloques organisés par des associations professionnelles ou des hôpitaux.
- Des formations sur la législation des soins à domicile.

Quelques thèmes abordés en 2024 :

- Les assuétudes : afin de soutenir le personnel soignant, de plus en plus confronté avec ce type de problématique.
- La nomenclature des soins à domicile : formation indispensable pour se conformer aux demandes de l'INAMI.
- Colloque de l'AFISCEP (Association des infirmières en soins de plaies) : participation des 3 infirmières relais en soins plaies.
- Le Picc line (organisé par le CHwapi) : cathéter intraveineux.
- Care connect Nurse/GO : utilisation du nouveau logiciel infirmier et de son application.

- Prise en charge des ulcères : CHwapi.
- Actualisation en diabétologie : participation de l'infirmière relais en diabétologie.

Formations externes

Chaque année, l'IMSTAM propose une offre de formation destinée au personnel des communes et CPAS actionnaires.
Sur base des demandes reçues, l'IMSTAM réalise un catalogue annuel reprenant différentes formations auxquelles chaque structure peut inscrire son personnel.

Les formations suivantes ont été organisées en 2024 :

Formations	Participants
La prévention des chutes	10 +15
Soignant « une course contre la montre »	13
Le toucher relationnel	9
La gestion du stress	13
La communication	15
La mort, le deuil	13
La contention	10

Y ont participé, le personnel des établissements suivants :

- MRS Le Petit Gobert Peruwelz
- MRS Le moulin Antoing
- MRS Home Général Lemaire Hérinnes
- Service AM Flobecq
- MRS Home Saint-Joseph de Frasnes

Une formation en premier secours a été organisée hors catalogue à la demande du CPAS de Brunehaut pour son personnel de service d'aide (repas à domicile, taxi social, aides ménagères, assistantes sociales), formation suivie par 20 membres du personnel.

Centrale de marchés petit matériel médical et protections

Le prochain marché public, à l'attention des CPAS et communes affiliées, sera ouvert en 2026. Celui-ci proposera du petit matériel médical et de soins, des protections contre l'incontinence, des langes et lingettes pour enfants ainsi que des gants de protection.

Garderie d'enfants malades Ale'Izée

La garderie Ale'Izée, collaboration entre le CPAS de Tournai, l'ALE de Tournai et l'IMSTAM, a accueilli 23 enfants durant l'année 2024 pour un total de 50,5 jours d'occupation.
Il s'agit en général d'enfants souffrant de maladies infantiles : varicelle, rhume, gastro, otite.
Certains enfants sont venus en convalescence à la suite d'une petite intervention chirurgicale ou d'une immobilité plâtrée.

Un/e infirmier/ère surveille l'état de santé de l'enfant, sa température ainsi que le traitement médical.

Conclusion et perspectives

Cette année a enfin permis l'engagement de nouveaux infirmiers pour renforcer les équipes, qui durant les trois dernières années ont subi la pénurie. Ces engagements ont également permis de remplacer des soignants prenant leur pension.

2024 a été aussi l'année du changement de logiciel infirmier qui permettra dans un avenir proche, l'utilisation du dossier patient informatisé dans son intégralité.
Le futur défi réside dans la formation du personnel infirmier et administratif aux nouvelles technologies numériques. A terme, chaque infirmier devra pouvoir utiliser toutes les possibilités des applications mobiles pour pouvoir communiquer, transmettre des rapports, extraire des données via les canaux sécurisés tel que le réseau santé wallon.

Afin de garantir la qualité des soins, la formation continue du personnel doit être maintenue dans le temps et la spécialisation doit être renforcée.
La formation continue à la nomenclature infirmière est essentielle, surtout lorsque celle-ci devient obsolète et que certains soins ne sont pas toujours valorisés à leur juste valeur. Pour assurer la pérennité de l'IMSTAM, il est indispensable d'attester chaque soin correctement et de le documenter.
Cela permet non seulement de garantir une rémunération adéquate pour les soins prodigués, mais aussi de maintenir des standards élevés de qualité et de conformité.

L'INAMI étudie le remboursement des prestations de soins sur base d'une tarification à l'heure.
A l'état de projet, l'IMSTAM se tient informée sur l'évolution de celui-ci.
Si cela se concrétise, les implications pour le service seront importantes en termes d'organisation, de méthode de travail et de facturation.

Enfin, il y a lieu de tenir compte de l'évolution du matériel utilisé. Ainsi, le matériel pour les soins de plaies ainsi que les sets de pansements deviennent à usage unique dont l'avantage principal étant la qualité des soins

5. Promotion de la Santé à l'Ecole – PSE

Fonctionnement général

Toutes les communes de Belgique ont l'obligation de veiller à ce qu'une surveillance scolaire soit exercée sur son territoire. Généralement, les communes ou les autres réseaux d'enseignement délèguent cette mission à des centres agréés, tel que l'IMSTAM, pour limiter les coûts obligatoires : disposer d'un centre de consultation, recruter un médecin et un infirmier...

Les missions du centre PSE sont :

- La réalisation des bilans de santé ;
- L'établissement de mesures adéquates en cas de survenue de maladies transmissibles

(gale, méningite...) ;
- La surveillance et l'administration des vaccins obligatoires.

Le centre PSE collecte également des données socio-sanitaires, contribue à la promotion d'un environnement scolaire favorable.

De façon globale, 70% de l'activité concerne le suivi médical, 20% concerne le programme de promotion de la santé et d'un environnement scolaire favorable et 10% est consacré aux autres missions du service, comme la récolte de données.

Bien évidemment, dans ce service, plus que tout autre, les infirmiers et médecins sont tenus au plus grand respect de la confidentialité et aux mesures RGPD.

Chiffres année scolaire 2023/2024

Le chiffre de population sous tutelle des enfants reste stable par rapport aux années précédentes (chiffres au 15-01-24).

Centres	Nombre d'élèves sous tutelle	Nombre d'élèves examinés
Tournai	8 499	2 766
Péruwelz	8 318	3 728
Mouscron	2 143	1 038

Suivi médical des élèves (bilans de santé et politique de vaccination) :

En quelques chiffres :

- 7 532 élèves ont été examinés en 2023-2024 (pour 7964 en 2022-2023)
- 1 254 vaccinations en fonction du calendrier vaccinal (2èmes primaires-6èmes primaires-1ères différenciées-2èmes secondaires-4èmes secondaires) ont été effectuées
- Encodage dans le programme E-vax afin que les vaccinations réalisées en PSE soient accessibles à tous les médecins traitants

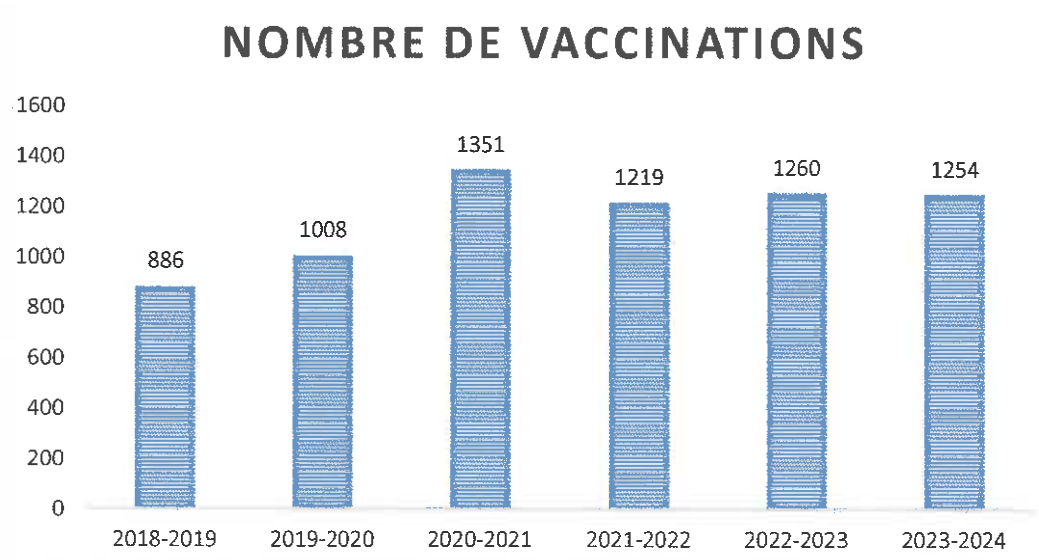

Mais également :

- Dépistage tuberculose par intradermos de 395 élèves stagiaires du niveau secondaire, élèves infirmières et enseignement en promotion sociale et pour les primo-arrivants si nécessaire ;
- Les visites médicales des 2èmes Bacheliers ont été privilégiées pour l'année scolaire 2023-2024 pour l'antenne de Tournai ;
- Dépistage des troubles visuels en P4 au sein des écoles ;
- Mise en place de mesures de prophylaxie pour éviter la propagation de maladies contagieuses ;
- Gestion des maladies transmissibles et communication des conseils de prévention aux directions ; intervention au sein de l'école si nécessaire ;
- Gestion des situations de pédiculose.

Travail administratif et social

- Recherche et recrutement de médecins remplaçants à la suite de la réduction du temps de travail du Dr Six depuis 2019 ainsi que pour le remplacement d'un médecin en congé de maternité. La recherche de médecins voulant s'investir en Promotion de la santé à l'école reste toujours compliquée. A cela s'ajoute le remplacement futur d'un médecin prenant sa pension fin juin 2025. Ainsi, quatre demi-jours seront à combler sur le site de Péruwelz;
- Engagement d'une infirmière en janvier pour donner suite au départ d'une infirmière (réorientation professionnelle);
- Suivi des problèmes médico-sociaux rencontrés en visites médicales (entretien avec parents, médecins traitants, courriers);
- Rencontres et entretiens avec des étudiants présentant des problèmes d'hygiène, de surpoids ou de bien-être;
- Concertation PMS/PSE : une concertation spécifique est organisée chaque année pour chaque classe de 3ème maternelle entre le PSE/PMS pour le passage en première année primaire;
- Collaboration avec le PMS pour tous les cas de maltraitance et de négligence;
- Collaboration avec le PMS pour des enfants ou ados en situation de « mal-être »;

- Collaboration avec le PMS sur des projets de santé : brossage des dents, hygiène, alimentation saine, ... ;
- Réunions d'équipe du centre PSE ;

Dans le cadre du nouvel agrément 2024-2030 : préparation et rédaction du projet de service supervisées et concertées avec l'ONE, corrections à apporter au projet, rédactions des objectifs par mission, ... Préparation des conventions, envoi auprès des communes actionnaires de l'Imstam et récupération des conventions, information au sujet de l'obtention de l'agrément.

Formation continue du personnel infirmier

- Collaboration avec l'OSH (réseau et centres vigies).
- Suivis de formations par l'ensemble de l'équipe (infirmières et médecins) organisées par l'ONE ou autres organismes de formations.

Les thématiques abordées sont les suivantes :

Techniques d'animation d'ateliers en PSE, groupe de réflexion sur la santé mentale, croissance de l'enfant, activités à l'extérieur, vaccination, alimentation chez l'enfant et l'adolescent, le dépistage visuel, rythmes scolaires, accompagnement des jeunes sur les réseaux sociaux, Evras, troubles dyslexiques, hygiène des dents, sensibilisation aux questions des genres, groupes d'échanges, ...

Mise en place d'un environnement scolaire favorable au sein des écoles

- Visites des établissements scolaires : visites des locaux par le médecin scolaire dressant le bilan des éléments présentant un danger pour la sécurité des enfants ou défavorables à leur bien -être ;
- Rédaction d'un rapport transmis aux directions d'écoles et aux différents pouvoirs organisateurs. Le cas échéant, envoi du rapport au Collège communal et au service de protection interne des communes.
- Collaboration avec les écoles dans la mise en place de projets santé.

Visibilité du service PSE

- Lors de la rentrée scolaire :
  - Distribution aux écoles affiliées d'une affiche reprenant les coordonnées du service PSE.
  - Remise d'un courrier aux directions reprenant toutes les informations nécessaires à la bonne collaboration PSE/ECOLES.
  - Information auprès des directions du nouveau projet de service (explication et sensibilisation pour une éventuelle participation et collaboration).
- Distribution lors du bilan de santé de flyers « conseils santé » tel que les soins dentaires, les problèmes visuels, ...
- Mise à disposition en salle d'attente de documents sur différents thèmes (assuétudes, prévention cancers, ...).

Promotion de la santé

- Poursuite du projet sur l'alimentation durable dans les classes maternelles et primaires de l'entité de Péruwelz en collaboration avec l'ONE, l'OSH et l'administration communale.
- Mise en place et continuité de projets dans différentes écoles des 3 centres :
  - **Leuze BA** : P1-P2 : animations sur l'hygiène générale et dentaire
  - **Leuze Centre :** P6 : animations EVRAS
  - **Chapelle à Wattines**: M1-M2-M3 : animations sur l'alimentation- petit déjeuner santé avec les parents.
  - **Callenelle**:(dans la continuité de l'alimentation saine)
    - M1-M2-M3 Alimentation et petit déjeuner santé avec les parents
    - P1-P2 Alimentation saine
    - P3-P4-P5-P6 Ateliers culinaires
  - **Guignies :** M2-M3 l'hygiène dentaire
  - **Néchin :** P1 l'hygiène dentaire
  - **Warchin :** M1 à P6 : l'hygiène dentaire
  - **Tournai-Petit Colysée** : M1-M2-M3 Projet alimentation
  - **Rumes** : M1-M2-M3 : Projet alimentation
  - **Mouscron-Raymond Devos :** P1-P2 : animations sur l'hygiène en général et dentaire
- Collaboration avec:
  - les différents plannings familiaux et écoles pour la mise en place de la nouvelle réglementation EVRAS au niveau des P6 et S4.
  - l'ONE pour l'animations sur les collations saines et la cuisine saine à la Maison de quartier d'Antoing.
  - les étudiants de puériculture de l'IESPP de Tournai et l'Athénée de Leuze pour animer en salle d'attente sur le thème santé (hygiène, brossage des dents, les écrans).
  - Viasano Mouscron à la semaine « manger mieux et bouger plus » et pour une éventuelle mise en place de ce projet sur l'entité de Frasnes.
  - OSH pour diverses animations.
- Participation :
  - à différentes formations.
  - aux coordinations sociales de Bernissart ainsi qu'à leur journée des 20 ans.
  - à la journée d'accueil de l'IESPP Tournai (animation sur l'activité physique).
  - à la semaine organisée par l'IESPP Tournai "sur les chemins de la périnatalité", avec la tenue d'un stand.

Collaboration avec plannings familiaux

Intervention en classes et animations lors des visites médicales (estime de soi, harcèlement...) réalisées par le planning familial de Tournai (La famille heureuse, planning A. Carlier) ainsi que celui de Péruwelz et Ath.

Projet de service

- L'agrément remis par l'ONE pour la période 2024-2030 et conditionné à la remise d'un projet de service développé sur la même période.
- Le projet a été déposé en février 2024 et accepté par l'ONE moyennant la reformulation de certains objectifs.
- Le projet de services aura comme objectif principal de transformer la journée de visite médicale en journée dédiée à la santé et à sa promotion. Il impliquera les élèves de P2.

Collaboration avec d'autres services

Services sociaux : SAJ, SPJ, ONE, PMS, autres centres PSE, planning familial, CPAS, Mutualités, AMO, services d'aide précoce, SOS Parents Enfants ...
Organismes d'éducation à la santé : OSH, CLPS.

Distribution de boîtes à pharmacie scolaire dans les écoles

Pour les communes affiliées à l'IMSTAM, possibilité est donnée aux écoles communales d'acquérir des boîtes à pharmacie avec du matériel médical spécifique aux douleurs légères et petites blessures avec réapprovisionnement.

En 2024 :

- Nouvelles boîtes pour
  - les écoles communales de l'entité de Tournai
  - le CPAS de Flobecq
- Réapprovisionnement des boîtes pour :
  - le CEME d'Estaimpuis,
  - l'ATL de Rumes,
  - l'école communale de Pecq
  - l'école d'Anvaing

Distribution de boîtes à pharmacie pour les administrations et plaines de jeux

Mise à disposition gratuite de trousses pour les plaines de jeux, et possibilité d'acquisition de boîtes pour les administrations.

Perspectives et enjeux

- Les collaborations avec les écoles sont quotidiennes, non seulement en répondant à leurs demandes diverses mais également en les soutenant leur recherche de bien-être de l'élève au sein de l'école. Les situations de négligence et/ou de maltraitance restent présentes et ne connaissent pas de diminution.

- La réorganisation du service dernier quadrimestre 2024 faisant suite à la diminution du nombre d'élèves sous tutelle, les communes de Celles, Lessines, Mouscron (non actionnaires) et Rumes ayant choisi un autre service PSE et poursuite avec Ellezelles, le CPAS ayant exprimé sa volonté de devenir actionnaire.
- La continuité des projets divers liés à la promotion de la santé et la poursuite des actions déjà mises en place.
- La mise en place du projet de service et son développement
  - collaboration et rencontres ponctuelles avec l'ONE, avec les directions et enseignants de P2 ayant marqué leur intérêt en fin d'année scolaire 2023-2024 pour participer au nouveau projet
  - réunions avec les membres de l'équipe
- La recherche de médecins pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026.

6. Le centre de coordination de soin et d'aide à domicile

Fonctionnement général

Le centre de coordination a pour mission principale d'informer les personnes en perte d'autonomie des différents services de soins et d'aides à domicile. Ces informations sont transmises soit via téléphone ou lors d'une première visite à domicile au cours de laquelle sera formulée une proposition de plan d'intervention (avec au minimum 2 services). Le centre se charge de la recherche, de la mise en place et de la coordination des prestataires pertinents aux besoins de l'intéressé. Une seconde visite est programmée après la mise en place des services, pour ajuster éventuellement la demande.

Le centre propose de coordonner gratuitement différents services tels que des services infirmiers et palliatifs à domicile, des services d'aide aux familles, des services sociaux généraux, des services de garde à domicile, des kinésithérapeutes, des services de télévigilance, de repas livrés à domicile, des services d'aide-ménagères, de transport médico-sanitaire non urgent, d'achat et prêt de matériel médical, de livraison de médicaments, d'aménagement du domicile, des logopèdes, des pédicures ou encore des coiffeurs à domicile.
Sont ainsi conventionnés avec l'IMSTAM, la CSD ou l'ASD mais également des indépendants, des services sociaux des CPAS de Wallonie Picarde et de toutes mutualités, des services d'aide aux familles (CSD, ASD, SAD et ADMR), des agences locales pour l'emploi de la région (Tournai, Ath, Bernissart,...), le bureau régional de l'AVIQ à Mons, des kinésithérapeutes indépendants, des associations de médecins (AGT et AGGAC), des pédicures indépendants, des entreprises de titres-services (Vit'Ale de Tournai, Eko services, Tout est net, Le grand ménage,...), des traiteurs à domicile, (CPAS, Traiteur Declerq, Chalet de l'Etang, « Chez Serge »,...), des services de biotélévigilance (Téléassistance, PSD Vitatel, Télé-Secours, mutualité neutre), les ergothérapeutes de la CSD et de Solival, des services d'achat ou prêt de matériel (CSD, Médiconfort, Qualias, COSEDI) ou encore les services d'aide à la jeunesse (SAJ et SPJ Tournai).
Le centre est agréé par la Région Wallonne (AVIQ) depuis 2012, et couvre l'ensemble du territoire de Wallonie Picarde. Les subventions accordées sont conditionnées au travail (nombre d'actions à savoir premières visites, confirmations du plan d'intervention, réévaluations, suivis, réunions de coordinations, échelle belrai...) réalisé par les coordinatrices avec obligation d'un minimum de 222 actions annuelles/ETP(équivalent temps plein).
Pour rappel, l'outil BELRAI permet l'évaluation du degré de dépendance et d'autonomie du bénéficiaire mais aussi l'analyse des besoins des bénéficiaires et de leur intensité en matière d'aides à domicile. Un nombre annuel d'actions « Belrai » de 55/ETP (compris dans les 222 actions annuelles/etp) est imposé par l'AVIQ.
Depuis la fin du premier semestre 2019, le subventionnement octroyé a été augmenté. Ce subventionnement supplémentaire couvre actuellement 2.26 ETP Coordinateurs (Assistants sociaux) ainsi que 0.57 ETP administratif. Il n'a pas été revu depuis lors.

La plupart des usagers ont plus de 65 ans. Régulièrement, le centre a recours au SPF sécurité sociale, à travers les diverses mutualités, en vue de reconnaissance menant parfois à des indemnités.

Le centre de coordination aide aussi un public plus jeune allant de 20 à 60 ans souffrant de perte d'autonomie à la suite d'un handicap, à travers des collaborations avec l'AVIQ (BAP, aide matérielle, aménagement domicile) ; ou de problématiques à caractère social.

Chiffres

L'activité du centre représente :

- 309 1ère visites (ouvertures de dossiers) contre 375 en 2023
- 204 2ème visites ont été réalisées contre 231 en 2023
- Néanmoins, 508 dossiers restent actifs au 31 décembre 2024 contre 509 en 2023.

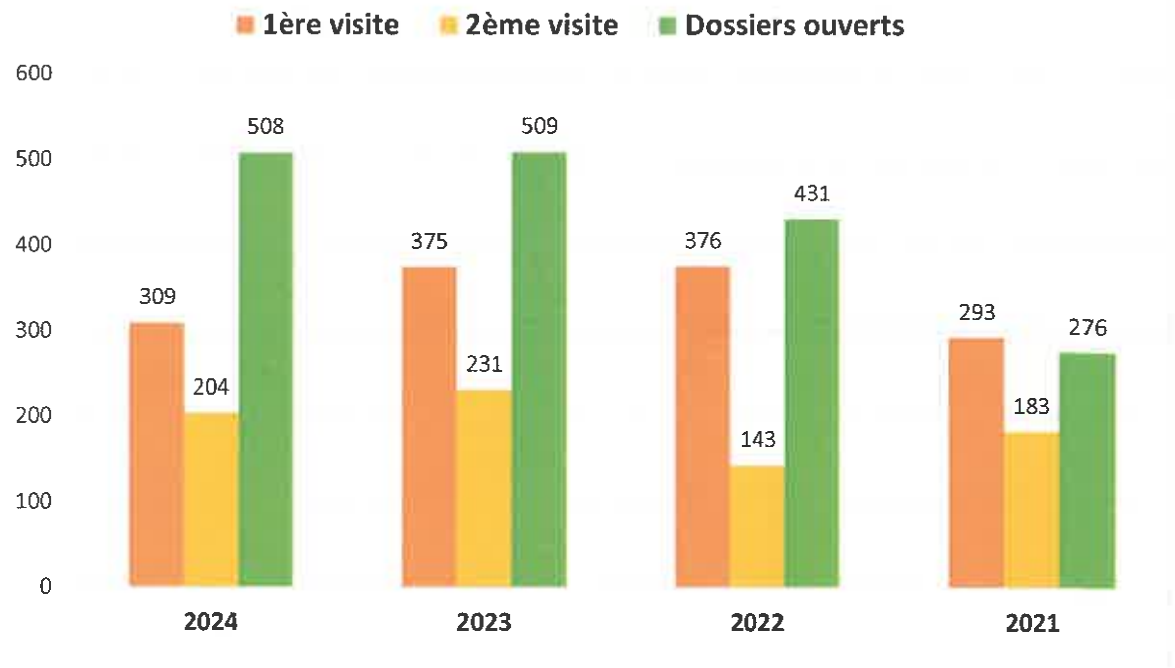

- 248 réévaluations en 2024 contre 179 en 2023.

Un nombre important de réunions de suivi et de coordination sont également comptabilisées dans les actions du centre ; réunions essentielles pour un bon suivi du dossier et de la situation du bénéficiaire. Le Centre accorde un intérêt important aux missions réseaux à travers la participation à des projets ou aux réunions de coordination sociale des communes.

Origine des demandes en 2024

Répartition par mutuelles :

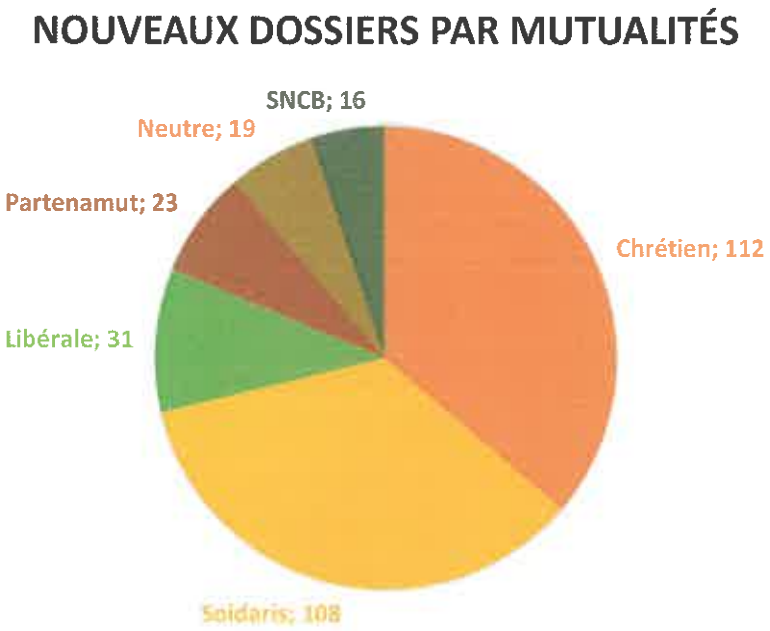

Depuis le début de son activité, le centre recense un nombre important de bénéficiaires affiliés à la mutualité Solidaris et à la mutualité Chrétienne.

Origine des demandes :

		Hôpitaux								*CPAS*						*Prestataires services*					
	Epicura	Chwapi	CHM	Autres	Bénéficiaire	Entourage	Méd Générale	Service Social	Ath	Ellezelles	Estaimpuis	Flobecq	Péruwelz	Tournai	Autres	IMSTAM	CSD/Saftam	ARCSPHO	ALE Ty	AUTRES	Autres
2024	7	56	25	7	35	54	3	43	10	0	1	6	9	2	6	13	15	4	1	11	3
2023	7	71	32	5	48	68	1	21	11	0	1	3	18	7		11	19	1	1	12	0
2022	5	44	83	5	34	58	2	31	14	1	1	1	30	4	0	22	14	2	1	16	8
2021	8	29	76	1	23	47	0	14	12	0	0	2	0	6	0	16	12	0	0	36	11
2020	1	32	76	6	12	39	0	3	8	0	0	2	0	7	0	13	18	2	1	19	2

Les demandes de prise en charge proviennent :

- Des hôpitaux :
  - ✓ de Tournai principalement et du CHM (Mouscron) - malgré une diminution du nombre des demandes venant du CHM qui peut s'expliquer par le fait qu'un autre

centre de coordination soit installé au sein même de l'hôpital, proche du service social de l'hôpital
- ✓ « Saint Jean de Dieu » qui a commencé à interpeller le service également.
- ✓ D'autres entités comme Anvers, Courtrai, Renaix, Ath, Baudour et Uccle.

- Du service infirmier de l'IMSTAM dans le cadre de suivis plus importants.
- Du service social de la CSD wapi.
- Des services sociaux des mutuelles et logements sociaux.
- De nouvelles collaborations avec certains médecins, services infirmiers indépendants, Cpas, administrateurs de biens et autres services d'aides familiales.
- De l'entourage des bénéficiaires qui constitue la source principale des nouvelles demandes par le phénomène du « bouche à oreille » ou à la suite de conseils donnés par les services partenaires.

A la suite des présentations du service et de ses missions, une collaboration soutenue avec différents CPAS et d'autres partenaires s'est installée ou renforcée.

Notons que les services sociaux des mutuelles restent de solides partenaires et adressent de nombreuses demandes de coordination au Centre de l'Imstam.

En janvier 2024, une inspection de l'Aviq, a permis de valider notre activité et son mode de fonctionnement, et, d'éclaircir certaines zones d'ombre qui concernent le cadre des missions du Centre. En effet, le Centre a tant un rôle de mise en place de services que d'information que de médiation.

La diminution du nombre de dossiers ouverts peut également s'expliquer par les directives que certains services et institutions ont reçues de privilégier les mutuelles pour entamer de telles démarches ; mutuelles disposant de centres de coordination. Bien que le Centre de coordination de l'Imstam soit pluraliste, il est toujours difficile de se faire une place dans le réseau et de la maintenir en fonction des aléas décisionnels de services ou institutions.

Aussi, la rapidité de prise en charge des nouvelles demandes et leur suivi restent des atouts majeurs, tout comme les collaborations avec les prestataires et les retours effectués sur les différentes prises en charge aux personnes/services/partenaires en ayant fait la demande.

Répartition des nouvelles demandes par entités

Antoing	Ath	Beloeil	Bernissart	Brugelette	Brunehaut	Celles	Chièvres	Ellezelles	Estaimpuis	Flobecq	Frasnes	Lessines	Leuze	Mouscron	Pecq	Péruwelz	Rumes	Silly	Tournai	Comines
5	34	9	12	1	5	3	2	3	11	12	14	8	29	26	8	27	5	1	91	3

Conclusions et perspectives

Au vu des actions menées en 2024, malgré une diminution du nombre d'ouvertures de dossier, le Centre de coordination, pluraliste, a pu, du fait de sa présence, de sa réactivité et de son efficacité, prouver une fois encore, qu'il reste un partenaire de choix pour aider les personnes en manque d'autonomie à la mise en place de services leur permettant de rester à leur domicile en toute sécurité.

Continuer à apporter des solutions adaptées à chaque situation est l'objectif du centre de coordination. Le suivi de tous les dossiers, qu'il soit annuel ou plus régulier, en fonction de la situation plus ou moins complexe du bénéficiaire et de ses besoins, est assuré.

Par ailleurs, un retour sur la situation et les aides mises en place pour maintenir le bénéficiaire à domicile est systématiquement effectué auprès du partenaire qui a interpellé le Centre de coordination de l'IMSTAM.

Participer aux réunions des Coordinations sociales (actuellement : Bernissart, Brunehaut, Ath), participer au projet pour la lutte contre la précarité (accès aux droits et informations des personnes précarisées) en partenariat avec l'AMO Graines et d'autres prestataires à Bernissart, participer aux Alzheimer Cafés, développer son réseau, sont essentiels pour que le Centre puisse évoluer et se faire connaître, également, dans les autres communes de la zone couverte.

Rencontrer régulièrement des services et autres prestataires, les services sociaux des hôpitaux pour présenter ou rappeler les missions du Centre afin maintenir de bonnes relations représente également une activité indispensable du Centre de coordination.

Les coordinatrices participent également régulièrement aux réunions et formations organisées par la FCSD, avec d'autres centres.

Les demandes de coordination émanent, aussi, de l'entourage de bénéficiaires qui ont, d'une manière ou d'une autre, appris l'existence du Centre, pris connaissance de ses missions et reçus des échos favorables de prises en charge. La notoriété du Centre s'est construite également par le « bouche à oreilles «.

Cependant, constatation est faite d'une complexification des prises en charge. Ainsi, les actions entreprises sont très nombreuses et compliquées, pour mener à bien la prise en charge des bénéficiaires. Cependant, elles ne sont toujours pas valorisées, et ne bénéficient donc pas de subventions complémentaires de la part de l'AVIQ.

Dès lors, une des trois coordinatrices a entamé, début 2025 une formation de "Case Manager " pour la prise en charge de "cas complexes" : au terme de sa formation, elle sera capable de :

- Identifier et valoriser les besoins et souhaits de la personne et l'aider à les faire entendre au réseau
- Établir ou réconcilier un plan d'accompagnement individualisé, en cohérence avec les besoins de la personne
- Assurer le suivi de ce plan
- Suivre une approche centrée sur les objectifs de la personne
- Faciliter la communication entre les professionnels du réseau
- Renforcer le rôle et la responsabilité de chacun

6. Soins psychologiques de première ligne

Fonctionnement général

ETP et couverture géographique.

Depuis mi-janvier 2024, un psychologue propose des consultations psychologiques de première ligne dans le cadre d'une convention avec le Réseau partenaire 107 - réseau ados-adultes à raison de 20h/semaine, dans 9 communes/cpas actionnaires.

Les consultations se déroulent dans 9 lieux d'ancrage différents :

- ✓ CPAS de Bernissart
- ✓ CPAS de Chièvres
- ✓ CPAS de Leuze
- ✓ CPAS de Pecq
- ✓ CPAS d'Estaimpuis
- ✓ CPAS de Péruwelz
- ✓ Maison de Quartier d'Antoing
- ✓ ONE de Brunehaut
- ✓ Maison du Village de La Glanerie.

En fonction du nombre d'heures disponibles accordées par le Réseau partenaire 107, les consultations sont organisées soit toutes les semaines, soit toutes les deux semaines.

Cadre légal et convention

Le psychologue de l'IMSTAM est conventionné. La convention se base sur 5 concepts fondamentaux :

1. *Santé publique (Public Health)*
   Une approche préventive et promotionnelle de la santé mentale, axée sur la détection précoce et le renforcement du bien-être en première ligne.
2. *Accès pour les publics vulnérables*
   Une attention particulière est portée aux groupes à risque : petite enfance, adolescents, personnes âgées, et publics éloignés des soins psychologiques.
3. *Soins intégrés et multidisciplinaires*
   L'accent est mis sur la collaboration entre professionnels de la santé mentale, du social et du secteur médical pour proposer des soins coordonnés.
4. *Pratiques fondées sur les preuves (Evidence-Based Practice)*
   Les interventions doivent s'appuyer sur des modèles validés scientifiquement, garantissant un effet thérapeutique reconnu.
5. *Développement de l'offre collective et communautaire*
   Des groupes thérapeutiques et des fonctions communautaires sont proposés pour renforcer la santé mentale et l'accès aux soins dans les milieux de vie des patients.
   En 2024, 88% des interventions se sont déroulés dans des lieux d'ancrage répondant ainsi de manière importante à la demande d'être au plus proche du patient vulnérable et de son lieu de vie. Les autres rencontres (12%) se sont déroulées au domicile du patient.

Les interventions du psychologue répondent également d'un point de vue théorique et pratique au point 4, étant formé aux psychothérapies fondées sur les preuves.

Chiffres de consultations et communes

a. Tableau des consultations (avril 2024 – décembre 2024)

Communes	Heures octroyées/sem	Lieu d'accroche	Domicile	Total
Antoing	2h	32	11	43
Bernissart	2h	45	9	54
Brunehaut	3h	24	0	24
Chièvres	2h	35	0	35
Estaimpuis	2h	25	7	32
Leuze	2h	40	11	51
Pecq	2h	38	0	38
Péruwelz	2h	23	4	27
Rumes	2h	0	0	0
Total		**262**	**42**	**304**

En comparaison aux heures octroyées, le volume des demandes ne correspond pas à l'offre. Fin 2024, compte tenu de la faible demande, certaines plages horaires ont été libérées afin de pouvoir répondre à des demandes plus nombreuses dans d'autres communes.

b. Evolution du nombre de consultations par mois (avril 2024 – décembre 2024)

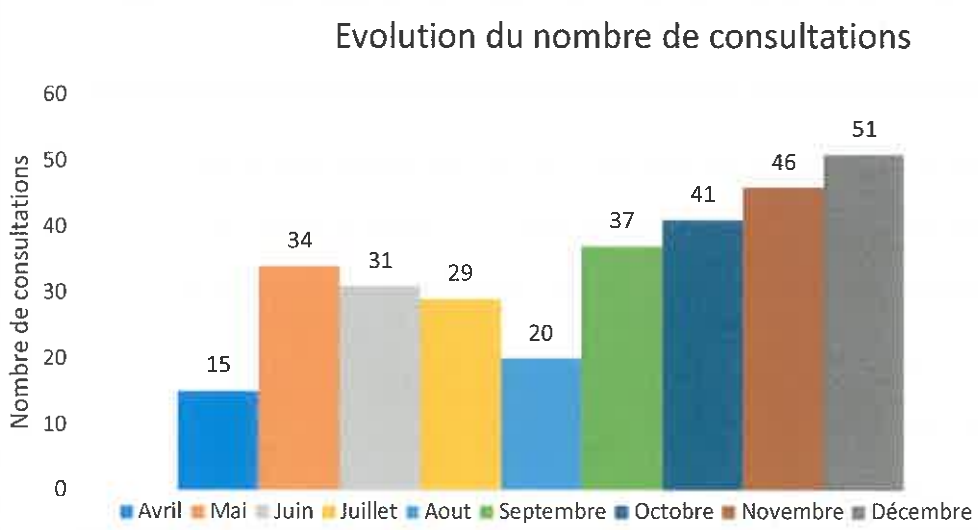

Le nombre de consultations a été, en fin d'année, en constante augmentation. La baisse au mois d'août s'explique par une période de congé du psychologue.

c. No-show (avril 2024-décembre 2024)

Les no-shows sont les rendez-vous annulés par le patient.

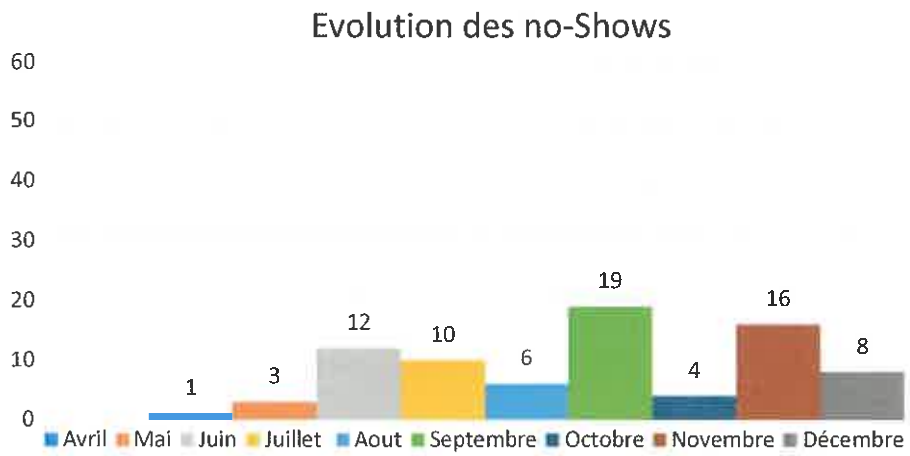

Le nombre important d'annulation s'explique principalement par le profil de patients pris en charge par le psychologue. En effet, le travail en lieu d'accroche touche une population qui a peu de moyens et des difficultés sociales importantes qui peuvent rendre difficile la continuité des soins.
L'application d'un rappel, par l'envoi d'un sms, a néanmoins permis de limiter le nombre d'annulation, sans pour autant permettre sa disparition totale. Cet élément est un des plus impactant sur le nombre de consultations par mois. Couplé à la disponibilité inflexible des bureaux dans les lieux d'ancrage, il ne permet pas toujours de maximiser les visites comme souhaité par le réseau partenaire 107.

Conclusions et perspectives

a. Etat des lieux

L'année 2024 a montré l'intérêt du projet et l'adéquation particulièrement importante entre le souhait du partenaire et la réponse sur le terrain. En effet, les consultations touchent une population qui sans ce dispositif n'aurait pas accès au soin de santé mentale. Les échanges avec différents partenaires confirment l'importance du dispositif.
Malgré ce constat positif, des aménagements doivent être faits pour pouvoir répondre à certaines problématiques rencontrées :

- Demandes moindres sur certaines communes (Rumes et Brunehaut)
- Manque de flexibilité dans les horaires disponibles par lieu d'accroche et commune.
- Les « no-shows »

La réorganisation des plages entamée en fin d'année et l'augmentation depuis janvier 2025 du nombre d'heures du psychologue à 7/10e ETP vont permettre de répondre en partie à ces problématiques. En effet, L'organisation optimise les consultations dans les lieux d'ancrage les plus demandeurs et permet également de libérer des plages pour augmenter les consultations à domicile dans les communes couvertes.
Plage horaire pour 2025 :

Lundi	*Mardi*	*Jeudi*	*Vendredi*
Bernissart	IMSTAM/Domicile/Ateliers	Brunehaut	Pecq
Chièvres	-	Péruwelz Rumes	Estaimpuis

Lundi	*Mardi*	*Jeudi*	*Vendredi*
Bernissart	IMSTAM/Domicile/Ateliers	Leuze	Antoing Domicile
Chièvres domicile	-	Péruwelz Domicile	Antoing

b. Nouvelles activités

L'augmentation du temps de travail du psychologue au sein de l'IMSTAM permet également de proposer d'autres activités en 2025 :

- *Atelier de soutien aux équipes.*

Les ateliers ont pour but de créer, notamment avec les CPAS, des outils afin d'aider aux bonnes pratiques. Elles portent principalement sur des difficultés que peuvent rencontrer les travailleurs qui sont confrontés à certains types de maladie mentale.
Les premiers ateliers proposés concernent : les maladies mentales, les addictions et les démences.

- *Missions de soutien*

Les missions de soutien font partie de la convention signée avec le réseau. Elles visent à renforcer les capacités des acteurs de première ligne et à faciliter l'accès aux soins psychologiques. Elles peuvent prendre plusieurs formes complémentaires :

1. Travail en lieu d'accroche
   Intervention du psychologue directement dans un lieu fréquenté par le public (hors cabinet), en collaboration avec les professionnels du terrain, afin d'assurer une offre adaptée aux besoins réels des usagers.

2. Co-consultations
   Soutien direct au professionnel de première ligne (ex. : médecin, assistant social) via des consultations partagées avec le bénéficiaire, favorisant une meilleure orientation ou évaluation.

3. Soutien individuel aux professionnels
   Échange de conseils sur une ou plusieurs situations concrètes afin d'aider le professionnel à orienter ou intervenir de manière plus ciblée.

4. Partage de connaissances
   Séances d'information ou de formation à destination des professionnels ou bénévoles, pour renforcer leur compréhension des soins psychologiques disponibles et des outils mobilisables dans leurs pratiques.
   Ces missions s'inscrivent dans une logique de soutien collaboratif, de proximité, et de décloisonnement des soins, notamment au bénéfice des publics les plus vulnérables.

7. Rapport de gestion

Introduction

Au cours de l'année 2024, le Conseil d'Administration a été amené à gérer de nombreux dossiers en lien avec le plan stratégique ou dans le cadre de son mandat de gestion courante, en étroite collaboration avec la Directrice de l'IMSTAM.

Parmi ceux-ci, nous pouvons citer :

Réflexion concernant de nouveaux projets pour l'intercommunale : installation de nouveaux dispensaires sur le territoire avec la concrétisation d'ouverture sur Hérinnes ; intégration du Réseau partenaire 107 pour la mise en place du dispositif de soins prsychologiques de première ligne à partir de janvier 2024 ;

La présentation de l'Imstam et de ses missions auprès des communes/cpas non-actionnaires, mais ayant bénéficié de certains services auxquels il avait été demandé de se positionner en faveur ou non d'une affiliation auprès de l'IMSTAM en 2023, à savoir Ellezelles : poursuite des négociations ;

Le suivi du dossier de consultance en soutien au Comité d'Audit ;

Le suivi des dossiers de subventionnement : IFIC, ONE, Maribel, ... ;

Préparation du dossier relatif au renouvellement de l'agrément PSE et suivi ;

Suivi informatique, acquisition d'un nouveau serveur informatique, acquisition et implémentation d'un nouveau logiciel de soins infirmiers à domicile, changement de logiciel de Coordination ;

Poursuite de l'analyse des besoins en termes de flotte de véhicules ;

L'établissement du plan stratégique 2025 ;

L'analyse des comptes semestriels et modifications budgétaires 2024 ;

La suite des séances de dépistage du diabète et de l'hypertension ; la participation de l'Imstam aux salons de la santé, à diverses animations, l'ouverture du dispensaire de soins et prélèvements de Hérinnes, la présentation de conférences ;

L'étude du projet de psychologue conventionné de première ligne ;

Le travail sur la communication et l'image de l'Intercommunale ;

La poursuite de l'élaboration du manuel des procédures et son suivi ;

La poursuite de l'étude relative au déménagement de l'ensemble des services de l'IMSTAM en un seul et même lieu ; (...)

Compte de résultats 2024

Evolution des résultats avant affectation depuis 2012

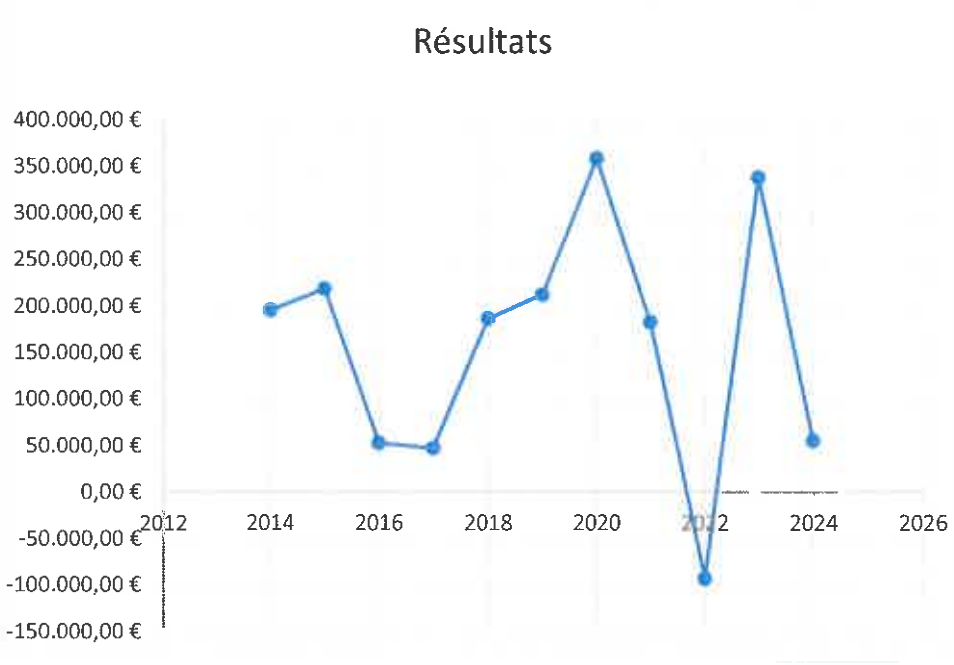

Introduction

L'exercice comptable 2024 se clôture avec un **bénéfice d'exploitation de 35.898,55€** et un **bénéfice de l'exercice à affecter de 55.112,63€** contre un bénéfice de 338.706,91€ en 2023.

Le résultat d'exploitation est en nette diminution par rapport à 2023 et s'explique par :

- ✓ Une augmentation du poste « ventes et prestations » de 0.08 %
- ✓ Une augmentation du poste « coût des ventes et prestations » de 8.14 %

Le poste « approvisionnements et marchandises » est en augmentation de 33.47 % par rapport à 2023 avec en particulier, une hausse des postes « achats de petit matériel médical & vêtements de travail ».

Le poste Services et biens divers présente une augmentation de 7.88 % par rapport à 2023.

Les poste rémunérations, charges sociales, pensions représente 83.02% du total du poste Coût des ventes et prestations.
Il est en augmentation de 8.72 % par rapport à 2023 ; contre 3.05% en 2023 par rapport à 2022.
Celle-ci s'explique d'une part par l'indexation salariale en juin 2024, par l'engagement de personnel de soins - également pour pallier à la prise de pension de membres du personnel soignant/administratif ayant pris leur pension et/ou en maladie longue durée en 2024, par l'engagement de personnel soignant de terrain au barème Ific Public, qui lui est plus favorable de

manière générale que le barème RGB mais pour lequel un subside est réceptionné. Et, enfin par l'engagement d'un psychologue de première ligne.

A. Evolution des recettes

Plusieurs postes sont à commenter :

- ***Chiffre d'affaires :*** *+2.22 %*

- « Mutuelles et recettes hors forfaits INAMI » : les recettes du service de soins infirmiers à domicile sont en diminution de 0.41% par rapport à celles de 2023.
  A noter que, tout comme en 2022/2023, l'Imstam fait face à une pénurie de personnel soignant infirmier important. Cependant, elle a pu procéder à quelques recrutements nécessaires pour absorber la charge de travail, pour faire face à l'augmentation du nombre de jours de congés inami à partir de 45 ans, congés qui représentent à fin 2024, l'équivalent de 1 ETP. A cette problématique de pénurie s'ajoute la prise de pension de 2 infirmières en 2024 (et de 2 infirmières en 2023).
  Les prélèvements effectués à domicile ou aux dispensaires connaissent également une augmentation.
- « Cotisations Communes & CPAS » : l'évolution de ce poste est liée à l'indexation du montant de la cotisation par habitant passant de 2.49 €/ habitant en 2023 à 2.55€/habitant en 2024.

- ***Autres produits d'exploitation***

- « Forfaits PSE et subsides transports PSE » : les montants sont inférieurs à ceux de 2023.
  En effet, plusieurs communes non-actionnaires de l'IMSTAM ont choisi de ne pas répondre positivement à la proposition d'affiliation à l'Intercommunale. Dès lors, ces communes ont été contraintes de faire appel à d'autres services PSE. Dès lors, la subvention pour l'année scolaire 2024-2025 est en diminution, le nombre d'élèves sous tutelle étant moindre qu'en 2023/2024.
  A noter que l'intervention pour les frais de transports scolaires reste insuffisante eu égard aux montants facturés par les différents autocaristes avec lesquels l'IMSTAM est en contrat.

- « Subside Centre de coordination » : le service est subventionné pour 2.26 etp coordinatrices et 0.57 etp administratifs et pour une activité correspondant à minimum 222 actions/etp. Compte tenu des résultats de l'activité du centre de coordination atteints et sur base d'un outil de simulation remis par l'Aviq, la totalité du subside prévu devrait être atteinte et explique l'augmentation du subside de 25.372,8 €.

- « Interventions pour les dispenses de prestations et fin de carrière » : Ce poste est en très légère augmentation de 822,25 €.

« Forfaits Inami, primes télématiques, primes syndicales, primes formations et prime convention infirmier « : ce poste est en diminution de 27.267,86€ et s'explique entre autres par une diminution de la prime de convention octroyée par l'Inami passant de 945,95 € à 538,66 €/ETP. A noter que la prime relative à la spécialisation en diabétologie a été réceptionnée pour les années 2022-2023-2024, en 2024.

- « Subsides Prime d'attractivité », « Subsides Harm Salariale », Maribel/accords sociaux » : l'intervention de l'ONSS est calculée au prorata du nombre d'infirmiers. Il s'agit donc d'une estimation, l'ONSS n'ayant pas encore communiqué les montants pour 2024.

- « Subsides fonds sectoriel « : augmentation de 4.081,96 € par rapport à 2023.

- A noter la réception en 2025 d'un subside » Fonds Blouses blanches » relatif aux années 2020-2023 et 2024 pour un montant total de 258.871,42 € dont un montant provisionnel de 61.824,52 € est inscrit pour l'année 2024.

- « IFIC » : prise en considération d'un financement pour 2024, à hauteur de 75 % du montant reçu pour l'année 2023, soit un montant estimé de 132.674,86 €.

- « Remboursements APE « : le montant reçu est similaire à celui reçu en 2023.

B. Evolution des charges

Plusieurs postes sont à commenter :

- ***Services et biens divers***

- « Petit matériel médical et vêtements de travail » : ce poste a augmenté compte tenu de l'achat de nouveaux tabliers pour le personnel soignant ainsi que de l'achat de petit matériel médical. Le stock réalisé lors de la période COVID ayant été utilisé avec toutefois le maintien d'un stock « stratégique »

- « Produits et matériel de nettoyage » : en diminution par rapport à 2023

- « Frais d'énergie et eau » : en diminution malgré le prix élevé de l'énergie.

- « Variation de stock » : ce poste est lié principalement à l'utilisation du matériel médical acquis précédemment.

- « Loyers » : Il comprend d'une part les loyer et charges des locaux du PSE à Péruwelz appartenant à la Province), d'autre part le loyer du dispensaire situé à Froyennes et enfin, les loyers & charges des locaux occupés à la Zone de Secours à Orcq. Ils tiennent compte de l'indexation annuelle.
- « Maintenance et entretien du bâtiment » (Rue du Viaduc) : en augmentation de 2.182,23€.

- « Frais de véhicules et carburant/location véhicules et frais de missions » : ce poste est en augmentation de 14 % par rapport à 2023, les frais comprennent le leasing véhicules (Belfius auto lease), les coûts de fin de leasing, la prise de carburant (Fleetcor) pour le personnel disposant d'un

véhicule, les frais de missions pour les autres membres du personnel ainsi que l'assurance Omnium mission.
Il comprend également le remboursement des prises de carburant ponctuelles par les infirmières, hors utilisation de la carte de carburant liée au leasing de voitures (en cas de carte défectueuse ou de refus de carte ou, de voiture de remplacement à très court terme).

- « Maintenance informatique, Frais informatiques et téléphoniques »: ce poste est en augmentation de 5.532,57€ à la suite de l'acquisition et migration du nouveau logiciel infirmier, des mises à jour des logiciels et anti-virus pour l'ensemble des équipes, des abonnements au nouveau logiciel du Centre de Coordination. Les frais de téléphonie repris dans ce poste sont en également en augmentation de 1.915,20€ liés au nombre de personnel engagé supplémentaire auprès du service de soins infirmiers. NB : L'acquisition du nouveau serveur en 2024 se retrouve à l'actif du bilan 2024 et au niveau des amortissements.

- « Frais de formation » : ce poste est en augmentation tant pour les formations internes qu'externes. Ces dernières sont refacturées aux différents participants.

- « Frais de réception et représentation » : ce poste est en diminution et tient compte du coût lié à l'organisation de 2 AG au lieu de 3 en 2023. 2 AG du personnel ont été organisées au cours desquelles les membres du personnel pensionnés ont été fêtées.

- « Frais de transport PSE » : les frais relatifs aux transports scolaires connaissent une augmentation sensible liée à l'augmentation très importante des tarifs appliquée depuis le 1er septembre 2023 pour une période de 3 ans.

  « Honoraires débours SST « : ce poste est en diminution par rapport à 2023 suite au renouvellement du marché.

- « Honoraires médecins » : ce poste est en diminution compte tenu de la diminution du nombre d'élèves sous tutelle.

- « Honoraires comptable, réviseurs, avocats et autres « : en diminution de plus de 5.000 € par rapport à 2023.

- « Rémunérations Administrateurs d'entreprise » : Le montant de l'allocation périodique du Président reste identique conformément aux directives du CDLD. Concernant les jetons de présence, le montant est lié à l'organisation de réunions obligatoires dans le cadre de la réforme du décret de bonne gouvernance et de la participation des administrateurs aux différentes réunions.

- ***Rémunérations, charges sociales et pensions***

Ce poste présente une augmentation de 8.72 % par rapport à 2023.
La charge liée à l'adhésion au deuxième pilier de pension est en légère augmentation et suit l'évolution de la masse salariale contractuelle.
La cotisation de responsabilisation est en augmentation, et ne tient plus compte de la réduction octroyée de 50 % du montant versé pour le deuxième pilier de pension.

Le poste de frais relatif à l'assurance du personnel est en augmentation à la suite de régularisations qui concernent 2023.

Globalement, le total des dépenses avant amortissements et réductions de valeur (à savoir Approvisionnements et marchandises, services et bien divers et rémunérations, charges sociales et pensions) est en augmentation de 303.751€.

Bilan

Le total du bilan s'élève à 2.593.766,15 €.

- **A l'actif**

Actifs immobilisés s'élèvent à 36.000,21€ contre 18.825,40€ en 2023
Actifs circulants s'élèvent à 2.557.833,94€ contre 2.740.258,93 € en 2023 dont :

- ✓ Stock : 17.457,52€
- ✓ Créances à un an au plus : 1.302.694,01 €

Ce poste regroupe les montants à recevoir des communes, CPAS, patients, mutuelles, subsides, avances onss.
*Valeurs disponibles et placements de trésorerie pour un montant de 1.191.059,79€ contre 1.462.665,46 € en 2023

- ✓ Charges à reporter pour un montant de 46.622,62 €

- **Au passif**

Capitaux propres s'élèvent à 1.691.206,58€ contre 1.637.093,95€ en 2023 dont :

- ✓ Capital souscrit : 92.573,36€
- ✓ Réserves composées de (après affectation du résultat 2024) :
- 28.948,32€ de réserves indisponibles
- 1.568.684,90€ de réserves disponibles et réserves pour pertes et pour passif social (contre 1.516.327,90€ en 2023)

- ✓ Subsides en capital de 1.000 €

Dettes s'élèvent à 902.627,57€ contre 1.1121.990,38€ en 2023 dont :

- ✓ Dettes à un an au plus de 569.294,63€ composées de
- 84.274,96 € de dettes commerciales
- 479.495,41€ de dettes fiscales, salariales et sociales (précompte professionnel à payer, onss, rémunérations, frais de déplacement, pécules de vacances, primes d'attractivité et provision fonds de pension deuxième pilier ...)
- Autres dettes : 5.524 ,26 €
- ✓ Comptes de régularisation 333.332,94€

Conclusions

Bien que le résultat de l'année 2024 soit positif, l'Imstam a continué en 2024 à subir les conséquences de la hausse des prix des matières premières enclenchée en 2022 se répercutant au niveau des coûts liés aux déplacements (carburant, frais de mission, coûts des transports scolaires depuis septembre 2023 – marché de 3 ans).

Pour rappel, en 2023, les subventions IFIC reçues en décembre ont permis de couvrir les dépenses liées à l'implémentation de l'IFIC pour les années 2021 (6 mois) et 2022.
La subvention IFIC pour l'année 2024, n'a pas encore été réceptionnée. Dès lors, comme pour les années précédentes, un montant de 75 % de la subvention 2023 a été pris en considération.

La décision d'adhésion au deuxième pilier de pension a également un impact sur le poste « rémunérations, charges sociales et pensions «. Si, en 2023, elle était contrebalancée par une réduction de la cotisation de responsabilisation, limitée à 50% du montant versé au fonds de pension, en 2024, par mesure de prudence, il a été décidé de ne tenir compte d'aucune réduction de la cotisation ; l'annonce d'une diminution du taux ayant été faite en août 2024 par le SPF Pensions.

L'Imstam a continué à déployer tous ses efforts et toutes les stratégies pour renforcer ses services, améliorer sa visibilité, son image tout en veillant à prendre les meilleures décisions qu'il soit ; l'accent étant mis en parallèle sur une gestion prudente, un suivi des coûts, l'implémentation de procédures et l'implémentation de nouveaux outils informatiques.

L'ouverture du dispensaire de soins et de prélèvements à Hérinnes s'avère être une réussite, répondant ainsi à des besoins sur le territoire de la Commune de Pecq.

Les difficultés de recrutement de personnel soignant se sont moins fait sentir que durant les années précédentes. Ces recrutements étaient nécessaires pour assurer le remplacement de personnel pensionné ou en longue maladie. Mais également, pour permettre d'assurer la continuité de soins de qualité.

Notons également le renouvellement de l'agrément, en 2024, par l'ONE pour le Centre PSE de l'IMSTAM.
Cependant, les décisions de non-association de certaines Communes/CPAS qui bénéficiaient de certains services de l'IMSTAM jusqu'en août 2024, ont un impact tant au niveau de la subvention qu'au niveau de certains coûts.
A noter que la Commune de Rumes, dans la continuité de sa décision de sortie en juillet 2028, ne bénéficie plus du service de Promotion de la santé à l'école de l'IMSTAM et ce, depuis la dernière rentrée scolaire.

Le Conseil d'administration est en toujours en discussion avec certains actionnaires ayant décidé de sortir de l'Imstam en 2028 afin de leur rappeler les avantages de la poursuite de l'affiliation.

Le CPAS de Ellezelles a également pris la décision en 2024 de devenir actionnaire de l'IMSTAM. Les contacts se poursuivent avec la Commune.

Le déménagement de tous les services de l'Imstam dans des locaux adéquats reste une priorité. Des discussions sont en cours pour un déménagement des locaux administratifs et du centre PSE de Tournai en un seul et même lieu. Ces discussions se poursuivent en 2025.

Enfin, les procédures existantes et mises en place en 2024, notamment au niveau comptable, ont permis à la remplaçante de la Comptable partie en pension, d'assurer de manière tout à fait optimale la poursuite des tâches effectuées par cette dernière.

Evènements d'après clôture :

L'Imstam a obtenu la confirmation fin avril 2025 des moyens du Fonds Blouses Blanches 2020-23-24 à savoir une enveloppe de 258.871,42 €. Par la suite , une enveloppe de +/-61.000 /an serait accordée.

L'Imstam procèdera en 2025 au lancement des appels d'offres qui concernent le leasing de voitures et les cartes de carburant. La charge des taxes CO_2 et autres impôts devra être prise en considération dans le budget de 2026 et ceux des années qui suivent.

Lancée début 2024, la mise à disposition d'un psychologue conventionné de première ligne auprès des citoyens de 9 Communes/CPAS actionnaires se poursuit en 2025 avec la proposition d'ateliers en sus.

Comme indiqué ci-avant, l'Imstam a renoué contact avec les actionnaires ayant décidé de sortir de l'Imstam en 2028. Les échanges se poursuivent encore en 2025.
L'actionnariat actuel devrait être développé par l'arrivée d'un nouvel actionnaire, courant 2025.

Le Conseil d'administration continue de veiller également à s'assurer d'un déménagement possible en 2026/2027 de l'ensemble des services sur un même site et, de programmer la vente du bâtiment dès confirmation de ce déménagement.

L'Imstam continue à renforcer son image, développer son réseau et étudier d'autres projets et collaborations.

Enfin, le Conseil d'administration de l'Imstam a été renouvelé en partie en février 2025, à la suite des élections communales et provinciales d'octobre 2024. Il sera renouvelé intégralement lors de l'AG de juin 2025, la répartition des sièges étant basée sur les résultats de la clé D'Hondt.

Identification des risques et incertitudes – Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société :

L'amélioration du fonctionnement de l'Imstam ne pourra se faire sans une analyse approfondie des risques actuels et futurs et de leurs répercussions financières.

Outre les risques liés aux subventions émanant d'organes subsidiant divers, dont les montants peuvent varier, et pour lesquels il n'existe pas toujours d'échéances précises, un autre risque important peut être ajouté, lié à la modification de déductibilité des montants versés au deuxième pilier de pension. Ceci est financièrement doublement pénalisant.

Compte tenu de l'évolution du coefficient de responsabilisation et de l'impossibilité d'obtenir de manière précise le montant de la charge de pension pour les prochaines années, le Conseil d'administration devra analyser en 2025, la pertinence de procéder ou non à des nominations d'agents statutaires.

Ainsi, la revalorisation des barèmes pour le personnel de soin de terrain IFIC), entamée il y a trois ans ne permet pas de confirmer en 2025 l'attirance des travailleurs vers notre service. Par ailleurs, tant le montant du financement de cette revalorisation, pour l'année 2024, que la méthode de calcul pour les années futures ne sont, à la date de ce jour, connus.

La pression sur les marges s'est accrue, via la masse salariale. Il sera nécessaire d'envisager les moyens de faire évoluer les rentrées, notamment au niveau des facturations des prestations de soins infirmiers auprès des mutuelles et, de continuer à suivre l'évolution des coûts.

Le sous-financement et l'indexation toujours insuffisante des remboursements des prestations infirmières présentent des risques à court terme (pour 2024 : indexation limitée à +/- 6.05 % en fonction des soins ; en 2025 : indexation limitée à +/-3.04 %).

Cependant, l'INAMI envisage un nouveau mode de financement non plus à l'acte mais sur base de prestations horaires moyennant une prise en charge holistique des patients. Ceci est encore à l'état de projet avec possibilité pour l'Imstam d'adhésion au projet pilote à l'automne prochain.

Bien qu'encore présente, la pénurie de personnel infirmier à domicile semble être moins intense qu'en 2020-2023 sur le marché de l'emploi. Le maintien des contacts avec les écoles de nursing à travers l'accueil de stagiaires reste cependant indispensable pour attirer ces candidats à rejoindre le service de soins infirmiers à domicile.
La pénurie de médecins disponibles pour le PSE présente un risque pour la continuité et le développement des activités. Cependant, l'One, est bien au fait de cette problématique, qui n'est pas propre à l'IMSTAM mais à l'ensemble des centres PSE.

L'implémentation des nouveaux logiciels Care Connect (service de soins infirmiers à domicile) et Danae (centre de coordination qui a débuté respectivement en mai et octobre 2024 n'est pas encore optimale. Les mises à jour et améliorations ne sont ni maximales, ni rapides.

Le stockage des données via le cloud pour les logiciels de comptabilisation apporte de la souplesse et limite les backups, mais apporte aussi ses propres risques et besoins de formation. Il en est de même pour les logiciels spécifiques aux différentes activités de l'Imstam.

Les procédures existantes et mises en place devront être revues, adaptées et testées régulièrement et poursuivies en 2025.

La rédaction de procédures manquantes se poursuivra en 2025 : rédaction, planification en fonction de leur priorité, vérification et mise à jour afin d'assurer les back-ups dans l'ensemble des domaines.

Bien que la prorogation de l'Imstam ait été décidée lors de l'Assemblée extraordinaire du 09/11/2022, certains ont pris la décision de sortir en juillet 2028. D'ici juillet 2028, il y a lieu d'analyser l'impact de la sortie de certains affiliés mais aussi de possibles nouvelles affiliations.

Enfin, force est de constater que la charge administrative est toujours de plus en plus lourde (exemple : gestion des marchés publics) et complexe pour une intercommunale de la taille de l'IMSTAM et que dans ces conditions, il est de plus en plus difficile pour les équipes en place de dégager du temps pour se pencher sur l'amélioration du système organisationnel et sur le développement de nouveaux projets liés aux besoins des actionnaires.

Autres dispositions :

Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement : Néant

Indications relatives à l'existence de succursales de la société : Néant

Utilisation d'instrument financier et de ses pertes ou profits : Néant

Affectation du bénéfice

Le bénéfice de l'exercice écoulé s'élève à 55.112,63€ que le Conseil d'Administration propose d'affecter, conformément aux statuts comme suit :

- 2.755,63 € en réserves indisponibles
- 38.578,84€ en réserves disponibles
- 13.778,16€ en fonds de réserves pour pertes

La poursuite de l'activité n'est pas mise en péril ; ce que confirme le cabinet de réviseur Neveux et Roger.

Fait à Tournai, le 15 mai 2025,

Colette LEGRAND	Serge DUMONT	Christelle DURIEUX
Directrice	Vice-Président	Présidente du Conseil d'Administration